

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - SAINT JEAN DE FOS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340267000011

POSTE COMPTABLE : GIGNAC

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	36
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	39
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	40
A8 - Etat des charges transférées	41
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	42

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	44
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	46
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.6 - Etat des engagements reçus	48
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	49
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	50
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	51
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	52

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	56
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	57
C3.2 - Liste des établissements publics créés	58
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	59
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	60

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	61
D2 - Arrêté et signatures	62

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques des autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
34267SAINT JEAN DE FOS
BUDGET PRINCIPAL

2021

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 728
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : C.C.V.H.	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	777,63	0,00
2	Produit des impositions directes/population	437,01	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	742,15	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	900,31	0,00
5	Encours de dette/population	473,28	0,00
6	DGF/population	164,95	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46,12 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	109,14 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	121,31 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	63,77 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 443 624,26	1 282 432,39
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 161 191,87
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 443 624,26	1 443 624,26

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 433 198,88	1 360 550,45
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	222 293,80	222 933,68
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 72 008,55
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 655 492,68	1 655 492,68
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 099 116,94	3 099 116,94

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	518 733,00	0,00	488 051,00	488 051,00	488 051,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	627 000,00	0,00	619 700,00	619 700,00	619 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	139 700,00	0,00	137 921,00	137 921,00	137 921,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 285 433,00	0,00	1 245 672,00	1 245 672,00	1 245 672,00
66	Charges financières	28 555,00	0,00	26 440,00	26 440,00	26 440,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	58 027,87		66 637,81	66 637,81	66 637,81
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 413 015,87	0,00	1 343 749,81	1 343 749,81	1 343 749,81
023	Virement à la section d'investissement (5)	40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
TOTAL		1 453 015,87	0,00	1 443 624,26	1 443 624,26	1 443 624,26

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 443 624,26****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 033,00	0,00	46 700,00	46 700,00	46 700,00
73	Impôts et taxes	466 581,83	0,00	878 991,39	878 991,39	878 991,39
74	Dotations et participations	451 348,00	0,00	338 935,00	338 935,00	338 935,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	0,00	7 700,00	7 700,00	7 700,00
Total des recettes de gestion courante		1 016 962,83	0,00	1 282 326,39	1 282 326,39	1 282 326,39
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 016 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 056 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**161 191,87**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 443 624,26****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)****99 874,45**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SAINT JEAN DE FOS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 000,00	15 000,00	3 000,00	3 000,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	178 823,79	48 100,00	280 439,88	280 439,88	328 539,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	749 792,58	159 193,80	1 050 000,00	1 050 000,00	1 209 193,80
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	983 616,37	222 293,80	1 333 439,88	1 333 439,88	1 555 733,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 744,00	0,00	55 859,00	55 859,00	55 859,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	38 756,00		43 900,00	43 900,00	43 900,00
	Total des dépenses financières	92 500,00	0,00	99 759,00	99 759,00	99 759,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 076 116,37	222 293,80	1 433 198,88	1 433 198,88	1 655 492,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 116 116,37	222 293,80	1 433 198,88	1 433 198,88	1 655 492,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 655 492,68****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	780 618,21	222 933,68	849 976,00	849 976,00	1 072 909,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	780 618,21	222 933,68	849 976,00	849 976,00	1 072 909,68
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	80 000,00	0,00	60 700,00	60 700,00	60 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	92 090,52	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	172 090,52	0,00	410 700,00	410 700,00	410 700,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	952 708,73	222 933,68	1 260 676,00	1 260 676,00	1 483 609,68
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45

SAINT JEAN DE FOS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF	(= RAR + Vote)
TOTAL		992 708,73	222 933,68	1 360 550,45	1 360 550,45	1 583 484,13

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					72 008,55
--	--	--	--	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 655 492,68
---	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

99 874,45

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	488 051,00		488 051,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	619 700,00		619 700,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	137 921,00		137 921,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	26 440,00	0,00	26 440,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	66 637,81		66 637,81
023	Virement à la section d'investissement		99 874,45	99 874,45
Dépenses de fonctionnement – Total		1 343 749,81	99 874,45	1 443 624,26

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 443 624,26**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	55 859,00	0,00	55 859,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	18 000,00	0,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	328 539,88	0,00	328 539,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 209 193,80	0,00	1 209 193,80
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	43 900,00		43 900,00
Dépenses d'investissement – Total		1 655 492,68	0,00	1 655 492,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 655 492,68**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	46 700,00		46 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	878 991,39		878 991,39
74	Dotations et participations	338 935,00		338 935,00
75	Autres produits de gestion courante	7 700,00	0,00	7 700,00
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 282 432,39	0,00	1 282 432,39

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**161 191,87**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 443 624,26**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	60 700,00	0,00	60 700,00
13	Subventions d'investissement	1 072 909,68	0,00	1 072 909,68
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		99 874,45	99 874,45
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 133 609,68	99 874,45	1 233 484,13

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**72 008,55**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**350 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 655 492,68**



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES****A1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	518 733,00	488 051,00	488 051,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	46 000,00	35 000,00	35 000,00
60621	Combustibles	9 000,00	8 000,00	8 000,00
60622	Carburants	4 500,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	35 000,00	45 000,00	45 000,00
60624	Produits de traitement	1 700,00	1 500,00	1 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	13 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	22 033,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	2 800,00	2 800,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 500,00	8 000,00	8 000,00
611	Contrats de prestations de services	140 000,00	118 000,00	118 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	7 600,00	7 600,00
6135	Locations mobilières	25 000,00	12 000,00	12 000,00
61521	Entretien terrains	500,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	19 500,00	20 000,00	20 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	13 000,00	8 000,00	8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	18 000,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	13 000,00	11 500,00	11 500,00
6168	Autres primes d'assurance	4 000,00	8 000,00	8 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	10 000,00	8 851,00	8 851,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	0,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	15 000,00	15 000,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	500,00	500,00
6237	Publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens	250,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	550,00	500,00	500,00
62874	Remb. frais à la Caisse des Ecoles	6 500,00	6 500,00	6 500,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 000,00	8 000,00	8 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	2 800,00	2 800,00	2 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	627 000,00	619 700,00	619 700,00
6218	Autre personnel extérieur	54 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00	400,00	400,00
6333	Particip. employeurs format* prof. cont.	4 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6338	Autres Impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6411	Personnel titulaire	320 000,00	345 000,00	345 000,00
6413	Personnel non titulaire	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	54 000,00	65 000,00	65 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	83 000,00	92 000,00	92 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 200,00	3 000,00	3 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00	18 500,00	18 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 350,00	12 500,00	12 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 500,00	4 100,00	4 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	139 700,00	137 921,00	137 921,00
6531	Indemnités	47 500,00	52 900,00	52 900,00
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 333,00	2 333,00

SAINT JEAN DE FOS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	nouvelles (3)	
6535	Formation	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6553	Service d'incendie	32 000,00	32 388,00	32 388,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	11 500,00	7 750,00	7 750,00
65548	Autres contributions	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6658	Autres contributions obligatoires	7 100,00	5 000,00	5 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	6 000,00	3 450,00	3 450,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	29 000,00	29 000,00	29 000,00
65888	Autres	100,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 285 433,00	1 245 672,00	1 245 672,00
66	Charges financières (b)	28 555,00	26 440,00	26 440,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 555,00	26 440,00	26 440,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	30 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	30 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	58 027,87	66 637,81	66 637,81
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 413 015,87	1 343 749,81	1 343 749,81
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00	99 874,45	99 874,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		40 000,00	99 874,45	99 874,45
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		40 000,00	99 874,45	99 874,45
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 453 015,87	1 443 624,26	1 443 624,26

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 443 624,26
--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES****III
A2**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	40 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 033,00	46 700,00	46 700,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 533,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 000,00	500,00	500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	500,00	200,00	200,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes	466 581,83	878 991,39	878 991,39
73111	Impôts directs locaux	412 578,00	755 155,00	755 155,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	600,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	8 403,83	8 186,39	8 186,39
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	8 000,00	6 000,00
7336	Droits de place	2 000,00	500,00	500,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	150,00	150,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	43 000,00	30 000,00	30 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	79 000,00	79 000,00
74	Dotations et participations	451 348,00	338 935,00	338 935,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	140 253,00	140 253,00
74121	Dotation de solidarité rurale	72 272,00	50 324,00	50 324,00
74127	Dotation nationale de péréquation	61 182,00	94 464,00	94 464,00
74718	Autres participations Etat	13 000,00	45 000,00	45 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	8 894,00	8 894,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	275 894,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	29 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	7 700,00	7 700,00
752	Revenus des immeubles	11 000,00	7 600,00	7 600,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	100,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 016 962,83	1 282 326,39	1 282 326,39
76	Produits financiers (b)	6,00	6,00	6,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	6,00	6,00	6,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	100,00	100,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 016 968,83	1 282 432,39	1 282 432,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	40 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		40 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 056 968,83	1 282 432,39	1 282 432,39

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	161 191,87
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 443 624,26
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

SAINT JEAN DE FOS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	55 000,00	3 000,00	3 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	3 000,00	3 000,00
2031	Frais d'études	55 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	178 823,79	280 439,88	280 439,88
2112	Terrains de voirie	0,00	10 000,00	10 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	16 100,00	38 100,00	38 100,00
21311	Hôtel de ville	6 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	37 500,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	24 819,19	140 000,00	140 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	45 000,00	45 000,00
21534	Réseaux d'électrification	24 000,00	16 000,00	16 000,00
21571	Matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	8 017,00	10 700,00	10 700,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	10 639,88	10 639,88
2184	Mobilier	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 387,60	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	749 792,58	1 050 000,00	1 050 000,00
2313	Constructions	301 710,16	250 000,00	250 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	448 082,42	800 000,00	800 000,00
Total des dépenses d'équipement		983 616,37	1 333 439,88	1 333 439,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 744,00	55 859,00	55 859,00
1641	Emprunts en euros	53 744,00	55 859,00	55 859,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	38 756,00	43 900,00	43 900,00
Total des dépenses financières		92 500,00	99 759,00	99 759,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 076 116,37	1 433 198,88	1 433 198,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	40 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	40 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		40 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 116 116,37	1 433 198,88	1 433 198,88

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

222 293,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 655 492,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalité de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

SAINT JEAN DE FOS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	780 618,21	849 976,00	849 976,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	121 623,00	149 976,00	149 976,00
1322	Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	115 495,21	130 000,00	130 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	13 500,00	70 000,00	70 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	70 000,00	70 000,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	430 000,00	430 000,00	430 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		780 618,21	849 976,00	849 976,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 090,52	410 700,00	410 700,00
10222	FCTVA	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	30 700,00	30 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 090,52	350 000,00	350 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		172 090,52	410 700,00	410 700,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		952 708,73	1 260 676,00	1 260 676,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	40 000,00	99 874,45	99 874,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		40 000,00	99 874,45	99 874,45
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		40 000,00	99 874,45	99 874,45
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		992 708,73	1 360 550,45	1 360 550,45

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

222 933,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

72 008,55

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 655 492,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 200 000,00									
247003/0258350	DEXIA CREDIT LOCAL	01/06/2013	03/06/2013	25/09/2013	215 000,00	F		4,330	0,000		A	P	O	A-1
	CAISSE D'EPARGNE	01/06/2013	03/06/2013	02/04/2014	170 000,00	F		4,600	0,000		T	P	O	A-1
	CREDIT AGRICOLE	15/10/2017	01/12/2017	01/12/2017	80 000,00	F		4,490	0,000		A	P	O	A-1
	CREDIT AGRICOLE	17/04/2007	02/05/2007	01/02/2008	350 000,00	F		2,150	0,000		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00			4,330	0,000		A	P	O	A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-occupateurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								O/N	
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		760 613,68					55 858,14	26 439,95	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		760 613,68					55 858,14	26 439,95	0,00	0,00
		0,00	A-1	95 554,10	6,00	F		4,330	11 977,45	4 137,49	0,00	0,00
		0,00	A-1	123 503,09	12,00	F		4,600	7 483,65	5 553,11	0,00	0,00
		0,00	A-1	56 063,80	13,00	F		4,490	3 471,63	2 673,13	0,00	0,00
		0,00	A-1	314 364,43	21,00	F		2,150	11 467,42	6 667,22	0,00	0,00
2470030259350		0,00	A-1	171 108,46	7,00	F		4,330	21 447,99	7 409,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

Emprunts et dettes au 01/01/N											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		760 613,68					55 850,14	26 439,95	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 689.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 789.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents		(1) Indice zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	760 613,68	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe reflète le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.3 - DÉTAIL DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

Berger
Levrault

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'amortissement (8) Avant opération de couvertureAprès opération de couverture
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux		
Taux fixe (total)						Produits c/768	0,00
Taux variable simple (total)						Charges c/668	0,00
Taux complexe (total) (2)							0,00
Total							0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	IV
	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		99 759,00	99 759,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		55 859,00	55 859,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 859,00	55 859,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		43 900,00	43 900,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	43 900,00	43 900,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	99 759,00	222 293,80	0,00	322 052,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		160 574,45	III 160 574,45
Ressources propres externes de l'année (a)		60 700,00	60 700,00
10222	FCTVA	30 000,00	30 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	30 700,00	30 700,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		99 874,45	99 874,45
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	99 874,45	99 874,45

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	160 574,45	222 933,68	72 008,55	350 000,00	805 516,68

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 322 052,80
Ressources propres disponibles	IV 805 516,68
Solde	V = IV – II (6) 483 463,88

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.2.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

IV – ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS										B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT										

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée réelle effective	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)			En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****IV
B1.2****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 282 432,39
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAI	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAI

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0.00	0.00	0.00
	8018 Autres engagements donnés				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes publics				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes privés (1)				0.00	0.00	0.00
	TOTAL				0.00	0.00	0.00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.7****B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****(Article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		Subvention 2021	Foyer Rural	Association	2 500,00
6574		Subvention 2021	La Courgoule	Association	1 000,00
6574		Subvention 2021	Les Cogorliers	Association	500,00
6574		Subvention 2021	Les Potiers	Association	1 200,00
6574		Subvention 2021	Les séniors de la Vallée dorée	Association	200,00
6574		Subvention 2021	Le Picart	Association	1 300,00
6574		Subvention 2021	Tennis Club	Association	1 200,00
6574		Subvention 2021	L'Ogec Saint Geniès	Association	5 130,00
6574		Subvention 2021	Les Chasseurs	Association	1 500,00
6574		Subvention exceptionnelle 2021	Les Chasseurs	Association	500,00
6574		subvention 2021	Familles rurales	Association	2 500,00
6574		subvention 2021	Comité des Fêtes	Association	12 000,00
6574		Subvention exceptionnelle	Les Potiers	Association	900,00
6574		Subvention 2021	Les Restos du Cur	Association	400,00
6574		Subvention 2021	Secours populaire	Association	400,00
6574		Subvention exceptionnelle 2021	Les Restos du Cur	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00	
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses	0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	1,00	9,00	8,00	6,00	14,00
Adjoint technique	C	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjointes techniques (cantine)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		14,00	3,00	17,00	13,00	7,00	20,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à l'activité des agents, mesurée par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillés (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotient de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotient de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotient de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 %, (quotient de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recouvrement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	345	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjointes techniques (cantine)	C	TECH	329	0,00	A 3-a	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agents de surveillance parkings	C	TECH		0,00	A 3-b	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MTS : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des services ou le nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aliés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****IV
D1****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	1 480 000,00	0,00	48,03	0,00	710 844,00	0,00
TFPNB	60 100,00	0,00	88,00	0,00	52 888,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 13

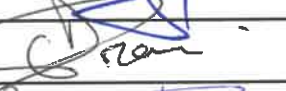
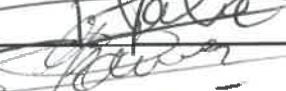
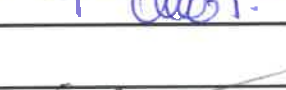
Contre : 2

Abstentions : 5

Date de convocation : 07/04/2021

Présenté par Le Maire (1),
A Saint Jean de Fos, le 13/04/2021
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Saint Jean de Fos, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOISSERIE Eric	
BRUSQUE SANDRINE	
DELIEUZE PASCAL	
DRON-MAILLARD FABRIENNE	
FAYOS CAPELLI Christine	
FRIED Aude	
GALHAC Yoann	
GHIBAUDO OLIVIA	
GRANIER CHRISTINE	
KUZNIK JOCELYNE	
LE MOAL Yann	
MAHE REGIS	
NADAL FREDERIC	
PORCHEZ CHRISTINE	
PREVOST Philippe	
SALVAGNAC FRANCK	
SOULAGES Nathalie	
VERNET LIONEL	
VERZENI THIERRY	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2021, et de la publication le 14/04/2021

A Saint Jean de Fos, le 13/04/2021

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF



Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-BP_2021-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - SAINT JEAN DE FOS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340267000011

POSTE COMPTABLE : GIGNAC

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	28
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	29
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	30
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	33
A5 - Etalement des provisions	34
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	37
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	38
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	39
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	40
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	41
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	42
A8 - Etat des charges transférées	43
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	44
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	45
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	46
A10.3 - Opérations liées aux cessions	47
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	48
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	49
A11 - Etat des travaux en régie	50
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	52
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	53
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	54
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	55
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	56
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	57
B1.6 - Etat des engagements reçus	58
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	59
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	60

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 63

C1.2 - Actions de formation des élus 65

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier 66

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 67

C3.2 - Liste des établissements publics créés 68

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 69

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 70

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 71

C3.6 - Identification des flux croisés 73

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 74

D2 - Arrêté et signatures 75

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
34267**SAINT JEAN DE FOS**
BUDGET PRINCIPAL**CA**
2020**I – INFORMATIONS GENERALES**
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**I**
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	1 154 212,26	G	1 269 357,09
	Section d'investissement	B	391 530,43	H	340 131,34

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	396 047,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	123 407,64 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 545 742,69	= G+H+I+J	2 128 943,11
-----------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	222 293,80	L	222 933,68
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	222 293,80	= K+L	222 933,68

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 154 212,26	= G+I+K	1 665 404,13
	Section d'investissement	= B+D+F	613 824,23	= H+J+L	686 472,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 768 036,49	= G+H+I+J+K+L	2 351 876,79

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 222 293,80	L 222 933,68
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	222 933,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Affiché le non	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	48 100,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	159 193,80		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

AZ

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	518 733,00	396 680,53	0,00	0,00	122 052,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	627 000,00	607 446,59	0,00	0,00	19 553,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	139 700,00	121 530,47	0,00	0,00	18 169,53
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 285 433,00	1 125 657,59	0,00	0,00	159 775,41
66	Charges financières	28 555,00	28 554,67	0,00	0,00	0,33
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	30 000,00	0,00			30 000,00
022	Dépenses imprévues	58 027,87				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 413 015,87	1 154 212,26	0,00	0,00	258 803,81
023	Virement à la section d'investissement (2)	40 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 000,00	0,00			40 000,00
TOTAL		1 453 015,87	1 154 212,26	0,00	0,00	298 803,81
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	9 833,46	0,00	0,00	30 166,54
70	Produits services, domaine et ventes div	48 033,00	43 744,95	0,00	0,00	4 288,05
73	Impôts et taxes	466 581,83	875 128,05	0,00	0,00	-408 546,22
74	Dotations et participations	451 348,00	329 801,07	0,00	0,00	121 746,93
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	8 454,18	0,00	0,00	2 545,82
Total des recettes de gestion courante		1 016 962,83	1 266 761,71	0,00	0,00	-249 798,88
76	Produits financiers	6,00	5,39	0,00	0,00	0,61
77	Produits exceptionnels	0,00	2 589,99	0,00	0,00	-2 589,99
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 016 968,83	1 269 357,09	0,00	0,00	-252 388,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	40 000,00	0,00			40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00	0,00			40 000,00
TOTAL		1 056 968,83	1 269 357,09	0,00	0,00	-212 388,26
Pour information		(3) 396 047,04				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 000,00	6 624,00	15 000,00	33 376,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	178 823,79	85 508,14	48 100,00	45 217,65
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	749 792,58	245 656,87	159 193,80	344 941,91
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	983 616,37	337 787,01	222 293,80	423 535,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 744,00	53 743,42	0,00	0,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	38 756,00			
	Total des dépenses financières	92 500,00	53 743,42	0,00	38 756,58
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 076 116,37	391 530,43	222 293,80	462 292,14
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	40 000,00	0,00		40 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 000,00	0,00		40 000,00
	TOTAL	1 116 116,37	391 530,43	222 293,80	502 292,14
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	780 618,21	138 162,58	222 933,68	419 521,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	780 618,21	138 162,58	222 933,68	419 521,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	80 000,00	109 878,24	0,00	-29 878,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	92 090,52	92 090,52	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	172 090,52	201 968,76	0,00	-29 878,24
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	952 708,73	340 131,34	222 933,68	389 643,71
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	40 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	40 000,00	0,00		40 000,00
	TOTAL	992 708,73	340 131,34	222 933,68	429 643,71

SAINT JEAN DE FOS - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

Restes à réaliser
ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF

Berger
Levrault

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	Pour information	(2) 123 407,64			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	396 680,53		396 680,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	607 446,59		607 446,59
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	121 530,47		121 530,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	28 554,67	0,00	28 554,67
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 154 212,26	0,00	1 154 212,26
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	53 743,42	0,00	53 743,42
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	6 624,00	0,00	6 624,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	85 506,14	0,00	85 506,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	245 656,87	0,00	245 656,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		391 530,43	0,00	391 530,43
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 833,46		9 833,46
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	43 744,95		43 744,95
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	875 128,05		875 128,05
74	Dotations et participations	329 601,07		329 601,07
75	Autres produits de gestion courante	8 454,18	0,00	8 454,18
76	Produits financiers	5,39	0,00	5,39
77	Produits exceptionnels	2 589,99	0,00	2 589,99
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 269 357,09	0,00	1 269 357,09
Pour information				396 047,04
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	109 878,24	0,00	109 878,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 090,52		92 090,52
13	Subventions d'investissement	138 162,58	0,00	138 162,58
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		340 131,34	0,00	340 131,34
Pour information				123 407,64
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	518 733,00	396 680,53	0,00	0,00	122 052,47
60611	Eau et assainissement	6 000,00	1 538,29	0,00	0,00	4 461,71
60612	Energie - Electricité	46 000,00	33 401,53	0,00	0,00	12 598,47
60621	Combustibles	9 000,00	9 062,27	0,00	0,00	-62,27
60622	Carburants	4 500,00	4 143,43	0,00	0,00	356,57
60623	Alimentation	35 000,00	36 326,09	0,00	0,00	-1 326,09
60624	Produits de traitement	1 700,00	910,08	0,00	0,00	789,92
60628	Autres fournitures non stockées	4 000,00	3 372,08	0,00	0,00	627,92
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	7 001,86	0,00	0,00	12 998,14
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	6 032,78	0,00	0,00	8 967,22
60633	Fournitures de voirie	22 033,00	886,21	0,00	0,00	21 146,79
60636	Vêtements de travail	1 500,00	2 361,81	0,00	0,00	-861,81
6064	Fournitures administratives	12 000,00	7 483,44	0,00	0,00	4 516,56
6067	Fournitures scolaires	6 500,00	7 869,13	0,00	0,00	-1 369,13
611	Contrats de prestations de services	140 000,00	122 759,84	0,00	0,00	17 240,16
6135	Locations mobilières	25 000,00	11 692,80	0,00	0,00	13 307,20
61521	Entretien terrains	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	13 358,73	0,00	0,00	6 641,27
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	19 500,00	9 701,60	0,00	0,00	9 798,40
615232	Entretien, réparations réseaux	13 000,00	4 300,80	0,00	0,00	8 699,20
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	11 356,02	0,00	0,00	-7 356,02
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	448,20	0,00	0,00	351,80
6156	Maintenance	18 000,00	32 707,05	0,00	0,00	-14 707,05
6161	Multirisques	13 000,00	12 990,09	0,00	0,00	9,91
6168	Autres primes d'assurance	4 000,00	7 887,06	0,00	0,00	-3 887,06
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	2 741,63	0,00	0,00	258,37
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	10 000,00	11 260,03	0,00	0,00	-1 260,03
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	8 066,44	0,00	0,00	13 913,56
6236	Catalogues et imprimés	600,00	43,10	0,00	0,00	556,90
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6241	Transports de biens	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	46,74	0,00	0,00	453,26
6256	Missions	500,00	53,78	0,00	0,00	446,22
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	2 853,17	0,00	0,00	1 146,83
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	9 148,84	0,00	0,00	851,16
6281	Concours divers (cotisations)	550,00	321,41	0,00	0,00	228,59
62874	Remb. frais à la Caisse des Ecoles	6 500,00	6 181,83	0,00	0,00	318,17
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 000,00	6 132,37	0,00	0,00	2 867,63
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	220,00	0,00	0,00	780,00
63612	Taxes foncières	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	627 000,00	607 446,59	0,00	0,00	19 553,41
6218	Autre personnel extérieur	54 000,00	4 986,91	0,00	0,00	49 013,09
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00	346,91	0,00	0,00	3,09
6333	Particip. employeurs format* prof. cont.	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	6 000,59	0,00	0,00	-0,59
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	1 040,59	0,00	0,00	-40,59
6411	Personnel titulaire	320 000,00	340 061,02	0,00	0,00	-20 061,02
6413	Personnel non titulaire	70 000,00	61 904,42	0,00	0,00	8 095,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	54 000,00	63 522,93	0,00	0,00	-9 522,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	83 000,00	91 279,21	0,00	0,00	-8 279,21
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 200,00	2 488,05	0,00	0,00	-288,05
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00	18 088,74	0,00	0,00	-88,74
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 350,00	11 970,69	0,00	0,00	-2 620,69
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3 500,00	4 155,20	0,00	0,00	-655,20
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	1 601,33	0,00	0,00	-1 001,33
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	139 700,00	121 530,47	0,00	0,00	18 169,53
6531	Indemnités	47 500,00	47 513,69	0,00	0,00	-13,69
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	1 995,61	0,00	0,00	4,39
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			
			Mandats émis	Charges rattachées	réaliser au 31/12	annulés
6553	Service d'incendie	32 000,00	31 934,62	0,00	0,00	65,38
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	11 500,00	7 333,17	0,00	0,00	4 166,83
65548	Autres contributions	2 500,00	966,01	0,00	0,00	1 533,99
6558	Autres contributions obligatoires	7 100,00	3 577,79	0,00	0,00	3 522,21
657362	Subv. fonct. CCAS	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	29 000,00	22 113,00	0,00	0,00	6 887,00
65888	Autres	100,00	96,58	0,00	0,00	3,42
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 285 433,00	1 125 657,59	0,00	0,00	159 775,41
66	Charges financières (b)	28 555,00	28 554,67	0,00	0,00	0,33
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 555,00	28 554,67	0,00	0,00	0,33
67	Charges exceptionnelles (c)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	58 027,87				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 413 015,87	1 154 212,26	0,00	0,00	258 803,61
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00	0,00			40 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		40 000,00	0,00			40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		40 000,00	0,00			40 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 453 015,87	1 154 212,26	0,00	0,00	298 803,61
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	9 833,46	0,00	0,00	30 166,54
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	9 833,46	0,00	0,00	30 166,54
70	Produits services, domaine et ventes div	48 033,00	43 744,95	0,00	0,00	4 288,05
70311	Concessions climatières (produit net)	1 533,00	0,00	0,00	0,00	1 533,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	500,00	260,00	0,00	0,00	240,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	45 000,00	43 484,95	0,00	0,00	1 515,05
73	Impôts et taxes	466 581,83	875 128,05	0,00	0,00	-408 546,22
73111	Taxes foncières et d'habitation	412 578,00	719 968,00	0,00	0,00	-307 390,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
73211	Attribution de compensation	8 403,83	8 186,39	0,00	0,00	217,44
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	6 398,00	0,00	0,00	-6 398,00
7336	Droits de place	2 000,00	737,00	0,00	0,00	1 263,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	186,13	0,00	0,00	-186,13
7351	Taxe consommation finale d'électricité	43 000,00	34 909,02	0,00	0,00	8 090,98
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	86 337,51	0,00	0,00	-86 337,51
7388	Autres taxes diverses	0,00	18 406,00	0,00	0,00	-18 406,00
74	Dotations et participations	451 348,00	329 601,07	0,00	0,00	121 746,93
7411	Dotation forfaitaire	0,00	138 053,00	0,00	0,00	-138 053,00
74121	Dotation de solidarité rurale	72 272,00	72 272,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	61 182,00	73 978,00	0,00	0,00	-12 796,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	117,00	0,00	0,00	-117,00
74718	Autres participations Etat	13 000,00	45 181,07	0,00	0,00	-32 181,07
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	275 894,00	0,00	0,00	0,00	275 894,00
7488	Autres attributions et participations	29 000,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	8 454,18	0,00	0,00	2 545,82
752	Revenus des immeubles	11 000,00	7 596,00	0,00	0,00	3 404,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	858,18	0,00	0,00	-858,18
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 016 962,83	1 266 761,71	0,00	0,00	-249 798,88
76	Produits financiers (b)	6,00	5,39	0,00	0,00	0,61
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	6,00	5,39	0,00	0,00	0,61
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 589,99	0,00	0,00	-2 589,99
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	2 420,48	0,00	0,00	-2 420,48
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	169,51	0,00	0,00	-169,51
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 016 968,83	1 269 357,09	0,00	0,00	-252 388,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	40 000,00	0,00			40 000,00
722	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00			40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		40 000,00	0,00			40 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 056 968,83	1 269 357,09	0,00	0,00	-212 388,26
Pour information		396 047,04				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	55 000,00	6 624,00	15 000,00	33 376,00
2031	Frais d'études	55 000,00	6 624,00	15 000,00	33 376,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	178 823,79	85 506,14	48 100,00	45 217,65
2113	Terrains aménagés autres que voirie	16 100,00	0,00	9 800,00	6 300,00
21311	Hôtel de ville	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21318	Autres bâtiments publics	37 500,00	27 869,33	4 500,00	5 130,67
2135	Installations générales, agencements	24 819,19	20 592,58	4 200,00	26,61
21534	Réseaux d'électrification	24 000,00	25 240,92	0,00	-1 240,92
21571	Matériel roulant	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	8 017,00	5 820,69	2 100,00	96,31
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	1 284,00	0,00	18 716,00
2184	Mobilier	0,00	835,49	0,00	-835,49
2188	Autres immobilisations corporelles	21 387,60	3 863,13	1 500,00	16 024,47
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	749 792,58	245 656,87	159 193,80	344 941,91
2313	Constructions	301 710,16	1 938,07	25 000,00	274 772,09
2315	Installat°, matériel et outillage techni	448 082,42	243 718,80	134 193,80	70 169,82
Total des dépenses d'équipement		983 616,37	337 787,01	222 293,80	423 535,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 744,00	53 743,42	0,00	0,58
1641	Emprunts en euros	53 744,00	53 743,42	0,00	0,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	38 756,00			
Total des dépenses financières		92 500,00	53 743,42	0,00	38 756,58
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 076 116,37	391 530,43	222 293,80	462 292,14
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 000,00	0,00		40 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	40 000,00	0,00		40 000,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00		20 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00		20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		40 000,00	0,00		40 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 116 116,37	391 530,43	222 293,80	502 292,14
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	780 618,21	138 162,58	222 933,68	419 521,95
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	121 623,00	31 821,58	100 833,68	-11 032,26
1322	Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	115 495,21	40 900,00	59 100,00	15 495,21
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	13 500,00	0,00	13 000,00	500,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	430 000,00	0,00	0,00	430 000,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	65 441,00	0,00	-65 441,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		780 618,21	138 162,58	222 933,68	419 521,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 090,52	201 968,76	0,00	-29 878,24
10222	FCTVA	30 000,00	85 983,43	0,00	-55 983,43
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	23 894,81	0,00	26 105,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 090,52	92 090,52	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		172 090,52	201 968,76	0,00	-29 878,24
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		952 708,73	340 131,34	222 933,68	389 643,71
021	Virement de la sect* de fonctionnement	40 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		40 000,00	0,00		40 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		40 000,00	0,00		40 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		992 708,73	340 131,34	222 933,68	429 643,71
Pour information		123 407,64			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE				A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF

Berger
Levrault

IV – ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 200 000,00									
2470030259350	DEXIA CREDIT LOCAL	01/06/2013	03/06/2013	25/09/2013	215 000,00	F		4,330	0,000		A	P		A-1
	CAISSE D'EPARGNE	01/06/2013	03/06/2013	02/04/2014	170 000,00	F		4,600	0,000		T	P		A-1
	CREDIT AGRICOLE	15/10/2017	01/12/2017	01/12/2017	80 000,00	F		4,490	0,000		A	P		A-1
	CREDIT AGRICOLE	17/04/2007	01/12/2017	01/12/2017	350 000,00	F		2,150	0,000		T	P		A-1
	DEXIA CREDIT LOCAL	17/04/2007	02/05/2007	01/02/2008	365 000,00	F		4,330	0,000		A	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautions reçues (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF



Emprunts et dettes à l'échelle du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
					Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		760 762,86				53 743,42	28 554,67	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		760 762,86				53 743,42	28 554,67	0,00	0,00
		0,00	A-1	95 554,10	F		4,330	11 480,35	4 634,59	0,00	0,00
		0,00	A-1	123 503,09	F		4,600	7 158,53	5 888,13	0,00	0,00
		0,00	A-1	56 212,78	F		4,490	3 322,45	2 822,31	0,00	0,00
		0,00	A-1	314 384,43	F		2,150	11 224,15	6 910,49	0,00	0,00
		0,00	A-1	171 108,48	F		4,330	20 557,84	8 299,15	0,00	0,00
247003/0259350		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF

Emprunts et dettes au 31/12/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
		0,00		760 762,86						53 743,42	28 554,67	0,00	0,00
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 08111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	IV
A2.3	

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)															ID
Emprunts ventilées par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû	
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)															
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00	
Barrière simple (B)															
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00	
Option d'échange (C)															
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)															
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)															
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00	
Autres types de structures (F)															
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661 11° et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indice sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (barrière)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	760 762,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						

(1) Cette annexe reflète le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Annexe 2 - DETAIL DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Effet de l'instrument de couverture		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Niveau de taux	Charges c668	Produits c768	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)							0,00	0,00	
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT										IV
										A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux				Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N			A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNIE de l'exercice	Annuités payées dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié					
Total											0,00	0,00		0,00		0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 86111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****A2.9****A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réaileations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		92 500,00	I 53 743,42
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		53 744,00	53 743,42
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	53 744,00	53 743,42
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		38 756,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	38 756,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	53 743,42	222 293,80	0,00	276 037,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		120 000,00	III 109 878,24
Ressources propres externes de l'année (a)		80 000,00	109 878,24
10222	FCTVA	30 000,00	85 983,43
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	23 894,81
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		40 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	40 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	109 878,24	222 933,68	123 407,64	92 090,52	548 310,08

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources Propres	II 276 037,22
Ressources propres disponibles	IV 548 310,08
Solde	V = IV – II (3) 272 272,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.1****(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)****A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.4.1****A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.4.2****A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A10.1****A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
		0,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A10.2****A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A10.4****A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
		0,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES****A10.5****A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)****A11****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	0.00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (8)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-réel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 269 357,09
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0.00	0.00	0.00
	8018 Autres engagements donnés				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes publics				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes privés (1)				0.00	0.00	0.00
	TOTAL				0.00	0.00	0.00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail Immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS****B1.7****B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	1,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique	C	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16,00	3,00	19,00	16,00	0,00	16,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillés (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

		IV
		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif principal 2ème Classe	C	ADM	376	0,00	A 3-2	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	356	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint technique (ateliers)	C	TECH	356	0,00	A 3-1	CDD CDD
Adjoint technique (cantine)	C	TECH	356	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint technique (surveillance parking)	C	TECH	356	0,00	A 3-b	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
W : Water.
SP : Sport.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.
(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
35 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2
C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	
	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****C3.4****C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C3.5****C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 116 116,37	391 530,43	222 293,80	502 292,14
RECETTES	1 116 116,37	340 131,34	222 933,68	553 051,35
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 453 015,87	1 154 212,26	0,00	298 803,61
RECETTES	1 453 015,87	1 269 357,09	0,00	183 658,78

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**BUDGET : BUDGET C.C.A.S. / N°SIRET : 26340279400014**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 521,22	2 926,29	0,00	4 594,93
RECETTES	7 521,22	6 201,08	0,00	1 320,14

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 116 116,37	391 530,43	222 293,80	502 292,14
RECETTES	1 116 116,37	340 131,34	222 933,68	553 051,35
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 460 537,09	1 157 138,55	0,00	303 398,54
RECETTES	1 460 537,09	1 275 558,17	0,00	184 978,92
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 576 653,46	1 548 668,98	222 293,80	805 690,68
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 576 653,46	1 615 689,51	222 933,68	738 030,27

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES
C3.5
4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 116 116,37	391 530,43	222 293,80	502 292,14
RECETTES	1 116 116,37	340 131,34	222 933,68	553 051,35
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 460 537,09	1 157 138,55	0,00	303 398,54
RECETTES	1 460 537,09	1 275 558,17	0,00	184 978,92
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 576 653,46	1 548 668,98	222 293,80	805 690,68
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 576 653,46	1 615 689,51	222 933,68	738 030,27

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

C3.6**C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	2 119 000,00	0,00	13,02	0,00	275 894,00	0,00
TFPB	1 468 000,00	0,00	24,58	0,00	360 834,00	0,00
TFPNB	58 800,00	0,00	88,00	0,00	51 744,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 645 800,00	0,00			688 472,00	0,00

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 034-213402670-20210413-CA_2020-BF

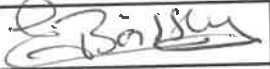
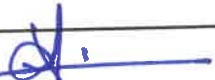
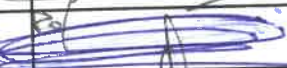
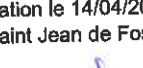
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTES :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2021

Présenté par (1) Le Maire.
A Saint Jean de Fos, le 13/04/2021
Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A Saint Jean de Fos, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOISSERIE Eric	
BRUSQUE SANDRINE	
DELIEUZE PASCAL	
DRON-MAILLARD FABIENNE	
FAYOS CAPELLI Christine	
FRIED Aude	
GALHAC Yoann	
GHIBAUDO OLIVIA	
GRANIER CHRISTINE	
KUZNIAK JOCELYNE	
LE MOAL Yann	
MAHE REGIS	
NADAL FREDERIC	
PORCHEZ CHRISTINE	
PREVOST Philippe	
SALVAGNAC FRANCK	
SOULAGES Nathalie	
VERNET LIONEL	
VERZENI THIERRY	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2021, et de la publication le 14/04/2021
A Saint Jean de Fos le 13/04/2021

COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À
M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pierre HOUVENAGHEL
M Pierre HOUVENAGHEL
MME VALERIE ROCA

034007 SGC COEUR D'HERAULT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 31/12/2020
DU 01/01/2021 AU 22/03/2021
DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Population 1728
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	Etat III-1 36

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

ACTIF NET (1)		Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		98,52	Dotations	1 532,11
Terrains		872,61	Fonds Globalisés	1 866,38
Constructions		4 036,76	Réserves	4 047,40
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		2 561,37	Différences sur réalisations d'immobilisations	-328,41
Immobilisations corporelles en cours		245,66	Report à nouveau	396,05
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		1 135,58	Résultat de l'exercice	115,14
Autres immobilisations corporelles		740,85	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		9 592,83	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		17,28	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		9 708,63	Autres fonds propres	
Stocks			TOTAL FONDS PROPRES	9 527,75
Créances		41,07	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement			Dettes financières à long terme	764,09
Disponibilités		588,80	Fournisseurs (2)	28,84
Autres actifs circulant			Autres dettes à court terme	16,06
TOTAL ACTIF CIRCULANT		629,88	Total dettes à court terme	44,89
Comptes de régularisations			TOTAL DETTES	808,98
			Comptes de régularisations	1,78
TOTAL ACTIF		10 338,51	TOTAL PASSIF	10 338,51

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2021

BILAN (en Euros)

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

ACTIF	Exercice 2020		Exercice 2019	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	98 523,27	98 523,27	91 899,27
	Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations incorporelles en cours	872 608,17	872 608,17	872 608,17
	Terrains en toute propriété	4 036 762,50	4 036 762,50	3 988 300,59
	Constructions en toute propriété			
	Construction sur sol autrui en tte prop	2 561 367,21	2 561 367,21	2 536 126,29
	Réseaux installations voirie rés divers			
	Collections et oeuvres d'art			
	Autres immobilisations corporelles	740 850,84	740 850,84	729 047,53
	Immobilisations corporelles en cours	245 656,87	245 656,87	
	Immo affect à service non personnalisé	1 135 579,45	1 135 579,45	1 135 579,45
	Immo en concess afferm à dispo immo aff			
	Terrains reçus au titre de mise à dispo			
	Construc reçus au titre mise à dispo			
	Construction sur sol autrui mise à dispo			
	Réseaux installations voirie rés divers			
	Collections et oeuvres d'art			
	Autres immobilisations corporelles			
	MONTANT A REPORTER	9 691 348,31	9 691 348,31	9 353 561,30

BILAN (en Euros)

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

ACTIF	Exercice 2020		Exercice 2019	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Terrains recus au titre d'affectation Construct reques au titre d'affectation Construc sol d'autrui au titre affectat Réseaux installations voirie rés divers Collections et oeuvres d'art Autres immobilisations corporelles Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Avances en garanties d'emprunt Autres créances	9 691 348,31		9 691 348,31	9 353 561,30
	7 452,01		7 452,01	7 452,01
	9 832,96		9 832,96	9 832,96
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	9 708 633,28		9 708 633,28	9 370 846,27

ACTIF IMMOBILISE

(SUITE)

BILAN (en Euros)

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

	ACTIF	Exercice 2020		Exercice 2019	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks	24 509,35		24 509,35	3 852,47
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	16 563,88		16 563,88	171,23
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie	588 804,17		588 804,17	637 685,61
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	629 877,40		629 877,40	641 709,31

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger
Levrault

7/62

BILAN (en Euros)

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -		Exercice 2020			Exercice 2019	
ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer					
	Primes de remboursement des obligations					
	Dépenses à classer ou à régulariser					
	Ecart de conversion - Actif					
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III						
TOTAL GENERAL (I + II + III)		10 338 510,68		10 338 510,68	10 012 555,58	

BILAN (en Euros)

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -		Exercice 2020		Exercice 2019		Exercice 2020	
PASSIF							
FONDS PROPRES	Dotations	1 532 108,04		1 532 108,04		1 532 108,04	
	Mise à disposition chez le bénéficiaire						
	Affectation par collec de rattachement						
	Réserves						
	Neutra amortis subv equip versees	4 047 399,47				3 955 308,95	
	Report à nouveau	396 047,04				401 084,09	
	Résultat de l'exercice	115 144,83				87 053,47	
	Subventions transférables						
	Différences sur réalisations d'immob	-328 405,86				-328 405,86	
	Fonds globalisés	1 866 381,26				1 756 503,02	
Subventions non transférables		1 899 073,59				1 760 911,01	
Droits de l'affectant							
FONDS PROPRES TOTAL I		9 527 748,37				9 164 562,72	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

9/62

BILAN (en Euros)

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

10/62

BILAN (en Euros)

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -		Exercice 2020	
PASSEIV		Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	764 085,33	817 828,75
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 415,30	5 826,82
	Dettes fiscales et sociales	286,00	405,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	14 873,93	1 521,22
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	898,00	25,00
	Fournisseurs d'immobilisations	15 421,75	18 569,39
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	808 980,31	844 176,18

BILAN (en Euros)

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 782,00	3 816,68
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 782,00	3 816,68
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	10 338 510,68	10 012 555,58

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

 Berger Levrault

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

12/62

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts et taxes perçus	875,13	764,86
Dotations et subventions reçues	329,60	393,68
Produits des services	43,74	61,79
Autres produits	8,45	16,99
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 256,93	1 237,31
Traitements, salaires, charges sociales	585,24	488,46
Achats et charges externes	401,67	498,48
Participations et interventions	71,92	71,08
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	56,99	54,48
Charges courantes non financières	1 115,82	1 112,49
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	141,10	124,82
Produits courants financiers	0,01	0,01
Charges courantes financières	28,55	30,59
RESULTAT COURANT FINANCIER	-28,55	-30,58
RESULTAT COURANT	112,55	94,24
Produits exceptionnels	2,59	0,19
Charges exceptionnelles		7,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2,59	-7,18
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	115,14	87,05

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

13/62

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES		Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS			
	Impôts locaux	719 968,00	708 166,00
	Autres impôts et taxes	155 160,05	56 691,14
	Produits services, domaine et ventes div	43 744,95	61 786,30
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Reprise sur amortissements et provisions		
	Transferts de charges		
	Autres produits	8 454,18	16 987,81
	Dotations de l'Etat	284 420,00	346 502,71
	Subventions et participations	45 181,07	18 233,43
	Autres attributions (péréquat, compensa)		28 940,53
	TOTAL I	1 256 928,25	1 237 307,92
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES			
	Traitements et salaires	392 131,98	322 287,22
	Charges sociales	193 106,15	166 168,05
	Achats et charges externes	401 667,44	498 479,89
	Impôts et taxes	7 388,09	13 624,25
	Dotations amortissements des immob		
	Dot amort sur charges à répartir		



COMPTE DE RESULTAT 2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations aux provisions	49 605,88	40 853,29
Autres charges	43 811,59	43 378,54
Contingents et participations	28 113,00	27 700,00
Subventions		1 112 491,24
TOTAL II	1 115 824,13	124 816,68
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	141 104,12	
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		5,75
Valeurs mob et créances de l'actif immo	5,39	
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	5,39	5,75
CHARGES COURANTES FINANCIERES		30 585,28
Intérêts et charges assimilées	28 554,67	
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	28 554,67	30 585,28

COMPTE DE RESULTAT 2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020		Exercice 2019	
	B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-28 549,28	-30 579,53	
	A + B - RESULTAT COURANT	112 554,84	94 237,15	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except op gestion : Subventions				
Prod exception gestion : Autres opér		2 420,48		
Produits des cessions d'immobilisations				
Diff réalis(négatives)repr op té résultat				
Neutralisation des amortissements				
Prod exception capital : Autres opér		169,51		192,00
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
TOTAL V		2 589,99		192,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charg except op gestion : subventions				
Charg excep op gestion-Autres opérations				
Valeur comptable des immo cédées				
Diff réalis(positives)transf à investist				7 375,68
Charg excep op capital-Autres opérations				
Dotations aux amort et aux provisions				
TOTAL VI				7 375,68

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger
Levrault

16/62

COMPTE DE RESULTAT 2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -		Exercice 2020	
POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 589,99	-7 183,68	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 259 523,63	1 237 505,67	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 144 378,80	1 150 452,20	
RESULTAT DE L'EXERCICE	115 144,83	87 053,47	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

17/62

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur		Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger
Levrault

19/62

Opérations Compte de Tiers

Exercice 2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

 Berger Levrault

20/62



Résultats budgétaires de l'exercice

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 116 116,37	1 453 015,87	2 569 132,24
Titres de recette émis (b)	340 131,34	1 357 599,86	1 697 731,20
Réductions de titres (c)		88 242,77	88 242,77
Recettes nettes (d = b - c)	340 131,34	1 269 357,09	1 609 488,43
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 116 116,37	1 453 015,87	2 569 132,24
Mandats émis (f)	391 530,43	1 173 046,80	1 564 577,23
Annulations de mandats (g)		18 834,54	18 834,54
Depenses nettes (h = f - g)	391 530,43	1 154 212,26	1 545 742,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		115 144,83	63 745,74
(h - d) Déficit	51 399,09		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -					Exercice 2020	
	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	
I - Budget principal						
Investissement	123 407,64		-51 399,09			72 008,55
Fonctionnement	488 137,56	92 090,52	115 144,83			511 191,87
TOTAL I	611 545,20	92 090,52	63 745,74			583 200,42
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
TOTAL III						
TOTAL I + II + III	611 545,20	92 090,52	63 745,74			583 200,42

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	53 744,00		53 744,00	53 743,42		53 743,42	0,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 2	55 000,00		55 000,00	6 624,00		6 624,00	48 376,00
21	Immobilisations corporelles	178 823,79		178 823,79	85 506,14		85 506,14	93 317,65
23	Immobilisations en cours	749 792,58		749 792,58	245 656,87		245 656,87	504 135,71
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	38 756,00		38 756,00				38 756,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 076 116,37		1 076 116,37	391 530,43		391 530,43	684 585,94
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 076 116,37		1 076 116,37	391 530,43		391 530,43	684 585,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	40 000,00		40 000,00				40 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	40 000,00		40 000,00				40 000,00
TOTAL GENERAL		1 116 116,37		1 116 116,37	391 530,43		391 530,43	724 585,94

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger
Levrault

24/62

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT

RECETTES

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 090,52		172 090,52	201 968,76		201 968,76	-29 878,24
13	Subventions d'investissement	780 618,21		780 618,21	138 162,58		138 162,58	642 455,63
	reques							
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	952 708,73		952 708,73	340 131,34		340 131,34	612 577,39
021	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	952 708,73		952 708,73	340 131,34		340 131,34	612 577,39
	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00		40 000,00				40 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	40 000,00		40 000,00				40 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	123 407,64		123 407,64				123 407,64
TOTAL GENERAL		1 116 116,37		1 116 116,37	340 131,34		340 131,34	775 985,03

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	528 733,00	-10 000,00	518 733,00	398 024,05	1 343,52	396 680,53	122 052,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	627 000,00		627 000,00	607 446,59		607 446,59	19 553,41
65	Autres charges de gestion courante	129 700,00	10 000,00	139 700,00	139 021,49	17 491,02	121 530,47	18 169,53
66	Charges financières	28 555,00		28 555,00	28 554,67		28 554,67	0,33
67	Charges exceptionnelles	11 000,00		11 000,00				11 000,00
68	Dotations aux provisions	30 000,00		30 000,00				30 000,00
022	Dépenses imprévues - section de fonction	58 027,87		58 027,87				58 027,87
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 413 015,87		1 413 015,87	1 173 046,80	18 834,54	1 154 212,26	258 803,61
023	Virement à la section d'investissement {	40 000,00		40 000,00				40 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	40 000,00		40 000,00				40 000,00
TOTAL GENERAL		1 453 015,87		1 453 015,87	1 173 046,80	18 834,54	1 154 212,26	298 803,61

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger
Levrault

26/62

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	
013	Atténuations de charges	40 000,00		40 000,00	9 833,46		9 833,46	30 166,54
70	Produits des services, du domaine et ven	48 033,00		48 033,00	82 248,72	38 503,77	43 744,95	4 288,05
73	Impôts et taxes	466 581,83		466 581,83	924 867,05	49 739,00	875 128,05	-408 546,22
74	Dotations, subventions et participations	451 348,00		451 348,00	329 601,07		329 601,07	121 746,93
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00		11 000,00	8 454,18		8 454,18	2 545,82
76	Produits financiers	6,00		6,00	5,39		5,39	0,61
77	Produits exceptionnels				2 589,99		2 589,99	-2 589,99
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 016 968,83		1 016 968,83	1 357 599,86	88 242,77	1 269 357,09	-252 388,26
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	40 000,00		40 000,00				40 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	40 000,00		40 000,00				40 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	396 047,04		396 047,04				396 047,04
TOTAL GENERAL		1 453 015,87		1 453 015,87	1 357 599,86	88 242,77	1 269 357,09	183 658,78

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	53 743,42		53 743,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	53 743,42		53 743,42
2031	Frais d'études	6 624,00		6 624,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	6 624,00		6 624,00
	(sauf le 2			
21318	Autres bâtiments publics	27 869,33		27 869,33
2135	Installations générales	20 592,58		20 592,58
	agencements et a			
21534	Réseaux d'électrification	25 240,92		25 240,92
2158	Autres installations matériel et	5 820,69		5 820,69
	outilla			
2183	Matériel de bureau et matériel	1 284,00		1 284,00
	informati			
2184	Mobilier	835,49		835,49
2188	Autres immobilisations	3 863,13		3 863,13
	corporelles			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	85 506,14		85 506,14
2313	Constructions	1 938,07		1 938,07
2315	Installations matériels et	243 718,80		243 718,80
	outillage tec			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	245 656,87		245 656,87
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	391 530,43		391 530,43
	OPERATIONS			
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	391 530,43		391 530,43
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	391 530,43		391 530,43
	D'INVESTISSEM			

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

28/62

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (	85 983,43		85 983,43
10226	Taxe d'aménagement	23 894,81		23 894,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 090,52		92 090,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et reserves	201 968,76		201 968,76
1321	Etat et Etablissements Nationaux	31 821,58		31 821,58
1323	Département	40 900,00		40 900,00
1342	Fonds affectés à l'équipement non transf	65 441,00		65 441,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement reçues	138 162,58		138 162,58
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPÉRATIONS	340 131,34		340 131,34
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	340 131,34		340 131,34
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	340 131,34		340 131,34

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -				Exercice 2020	
N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2	
60611	Achats non stockés de fournitures non st	1 538,29		1 538,29	
60612	Achats non stockés de fournitures non st	33 401,53		33 401,53	
60621	Achats non stockés de combustibles	9 062,27		9 062,27	
60622	Achats non stockés de carburants	4 143,43		4 143,43	
60623	Achats non stockés d'alimentation	36 326,09		36 326,09	
60624	Achats non stockés de produits de traite	910,08		910,08	
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	4 607,60	1 235,52	3 372,08	
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	7 001,86		7 001,86	
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	6 032,78		6 032,78	
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	886,21		886,21	
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	2 361,81		2 361,81	
6064	Achats non stockés de fournitures admini	7 483,44		7 483,44	
6067	Achats non stockés de fournitures scolai	7 869,13		7 869,13	
611	Contrats prestations de services	122 759,84		122 759,84	
6135	Services extérieurs - locations mobilier	11 692,80		11 692,80	
61521	Bâtiments publics	13 358,73		13 358,73	
615231	Voieries	9 701,60		9 701,60	
615232	Réseaux	4 300,80		4 300,80	
61551	Services extérieurs - entretien et répar	11 356,02		11 356,02	
61558	Services extérieurs - entretien et répar	448,20		448,20	
6156	Services extérieurs - maintenance	32 707,05		32 707,05	
6161	Multirisques	12 990,09		12 990,09	
6168	Autres	7 887,06		7 887,06	
6182	Services extérieurs - divers - documenta	2 849,63	108,00	2 741,63	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

30/62

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Section DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Etat de réalisation des opérations

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	11 260,03		11 260,03
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	2 000,00		2 000,00
6232	Publicité publications relations public	8 086,44		8 086,44
6236	Publicité publications relations public	43,10		43,10
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	46,74		46,74
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	53,78		53,78
6261	Frais d'affranchissement	2 853,17		2 853,17
6262	Frais de télécommunications	9 148,84		9 148,84
6281	Autres services extérieurs - concours di	321,41		321,41
62874	Remboursements de frais à la caisse des	6 181,83		6 181,83
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	6 132,37		6 132,37
6288	Autres services extérieurs	220,00		220,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	398 024,05	1 343,52	396 680,53
6218	Autre personnel extérieur au service	4 986,91		4 986,91
6332	Cotisations versées au FNAL	346,91		346,91
6336	Cotisation au centre national et au cent	6 000,59		6 000,59
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	1 040,59		1 040,59
6411	Personnel titulaire	340 061,02		340 061,02
6413	Personnel non titulaire	61 904,42		61 904,42
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	63 522,93		63 522,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	91 279,21		91 279,21
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	2 488,05		2 488,05
6455	Charges de sécurité sociale et prévoyanc	18 088,74		18 088,74
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	11 970,69		11 970,69

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levraut

31/62

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le 27/04/2021

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

31/62

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6474	Autres charges sociales-versements aux a	4 155,20		4 155,20
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	1 601,33		1 601,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	607 446,59		607 446,59
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	47 513,69		47 513,69
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	1 995,61		1 995,61
6553	Contingents et participations obligatoir	31 934,62		31 934,62
65541	Contributions au fonds de compensation d	24 824,19	17 491,02	7 333,17
65549	aAutres contributions	966,01		966,01
6558	Contingents et participations obligatoir	3 577,79		3 577,79
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS	6 000,00		6 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	22 113,00		22 113,00
65888	Autres	96,58		96,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	139 021,49	17 491,02	121 530,47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 554,67		28 554,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	28 554,67		28 554,67
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 173 046,80	18 834,54	1 154 212,26
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 173 046,80	18 834,54	1 154 212,26

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

32/62

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	9 833,46		9 833,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	9 833,46		9 833,46
7062	Prestation services redevances et droits	260,00		260,00
7067	Prestations services - redevances et dro	81 988,72	38 503,77	43 484,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	82 248,72	38 503,77	43 744,95
73111	Taxes foncières et d'habitation	719 968,00		719 968,00
73211	Attribution de compensation	57 925,39	49 739,00	8 186,39
73223	Fonds de péréquation des ressources comm	6 398,00		6 398,00
7336	Taxes services publics et domaine - droi	737,00		737,00
7343	Taxes et participations liées à urbanisa	186,13		186,13
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	34 909,02		34 909,02
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	86 337,51		86 337,51
7388	Autres taxes diverses	18 406,00		18 406,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	924 867,05	49 739,00	875 128,05
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	138 053,00		138 053,00
74121	Dotation de solidarité rurale	72 272,00		72 272,00
74127	Dotation nationale de péréquation	73 978,00		73 978,00
742	Dotations aux élus locaux	117,00		117,00
74718	Autres participations de l'Etat	45 181,07		45 181,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	329 601,07		329 601,07
752	Autres produits de gestion courante - re	7 596,00		7 596,00
7588	Autres produits divers de gestion couran	858,18		858,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	8 454,18		8 454,18
7621	Produits des autres immobilisations fina	5,39		5,39

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berser Levraut

33/62

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

56,00

858,88

454,88

5,39

329 601,07

9 833,46

9 833,46

260,00

43 484,95

43 744,95

719 968,00

8 186,39

6 398,00

737,00

186,13

34 909,02

86 337,51

18 406,00

875 128,05

138 053,00

72 272,00

73 978,00

117,00

45 181,07

329 601,07

7 596,00

858,18

8 454,18

5,39

034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

33/62

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	5,39		5,39
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	2 420,48		2 420,48
7788	Produits exceptionnels divers	169,51		169,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 589,99		2 589,99
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 357 599,86	88 242,77	1 269 357,09
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 357 599,86	88 242,77	1 269 357,09

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		1 530 583,55						1 530 583,55		1 530 583,55
10222	FCTVA		1 116 126,49						1 202 109,92		1 202 109,92
10223	TLE		496 614,45				85 983,43		496 614,45		496 614,45
10226	Taxe d'aménagement		94 012,17				23 894,81		117 906,98		117 906,98
10228	Autres fonds d'investissement		49 749,91						49 749,91		49 749,91
1022	Sous Total		1 756 503,02				109 878,24		1 866 381,26		1 866 381,26
10251	compte 1022			1 524,49					1 524,49		1 524,49
1025	Dons et legs en capital										
1025	Sous Total		1 524,49						1 524,49		1 524,49
102	compte 1025										
102	Sous Total		3 288 611,06				109 878,24		3 398 489,30		3 398 489,30
1068	compte 102										
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		3 955 308,95				92 090,52		4 047 399,47		4 047 399,47
106	Sous Total		3 955 308,95						4 047 399,47		4 047 399,47
10	compte 106						92 090,52				
10	Sous Total		7 243 920,01				201 968,76		7 445 888,77		7 445 888,77
110	compte 10										
110	Report à nouveau solde créditeur		401 084,09	92 090,52	87 053,47			92 090,52	488 137,56		396 047,04

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
11	Sous Total compte 11		401 084,09	92 090,52	87 053,47			92 090,52	488 137,56		396 047,04
12	Résultat exercice excéd déficit		87 053,47	87 053,47				87 053,47	87 053,47		0,00
12	Sous Total compte 12		87 053,47	87 053,47				87 053,47	87 053,47		0,00
1321	Etat et EPN		187 362,27				31 821,58		219 183,85		219 183,85
1322	Région		174 703,50						174 703,50		174 703,50
1323	Dépt		995 269,71				40 900,00		1 036 169,71		1 036 169,71
13241	Communes		51 600,01						51 600,01		51 600,01
1324	membres du GFP										
1324	Sous Total compte 1324		51 600,01						51 600,01		51 600,01
13251	GFP de rattachement		15 411,79						15 411,79		15 411,79
1325	Sous Total compte 1325		15 411,79						15 411,79		15 411,79
1326	Autres EPL		33 206,03						33 206,03		33 206,03
1328	Autres		7 431,89						7 431,89		7 431,89
132	Sous Total compte 132		1 464 985,20				72 721,58		1 537 706,78		1 537 706,78

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1341	Dotation d'équipement territoriaux ruraux		245 345,88						245 345,88		245 345,88
1342	Fds affectés équipt non transf amendes pol		24 667,86				65 441,00		90 108,86		90 108,86
134	Sous Total compte 134		270 013,74				65 441,00		335 454,74		335 454,74
1382	Autres subv invest. non transf Région		12 195,92						12 195,92		12 195,92
1383	Autres subv invest non transf Dépt		13 716,15						13 716,15		13 716,15
138	Sous Total compte 138		25 912,07						25 912,07		25 912,07
13	Sous Total compte 13		1 760 911,01				138 162,58		1 899 073,59		1 899 073,59
1641	Emprunts en euros		817 828,75			53 743,42		53 743,42	817 828,75		764 085,33
164	Sous Total compte 164		817 828,75			53 743,42		53 743,42	817 828,75		764 085,33
16	Sous Total compte 16		817 828,75			53 743,42		53 743,42	817 828,75		764 085,33
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op	328 405,86						328 405,86		328 405,86	
19	Sous Total compte 19	328 405,86						328 405,86		328 405,86	
	Total classe 1	328 405,86	10 310 797,33	179 143,99	87 053,47	53 743,42	340 131,34	561 293,27	10 737 982,14	328 405,86	10 510 541,28

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

094 33

Berger Levrault

38/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	76 796,38				76 796,38		76 796,38	
2031	Frais d'études			6 624,00		6 624,00		6 624,00	
2033	Frais d'insertion	397,78				397,78		397,78	
203	Sous Total compte 203	397,78		6 624,00		7 021,78		7 021,78	
2051	Concessions et droit similaires	14 705,11				14 705,11		14 705,11	
205	Sous Total compte 205	14 705,11				14 705,11		14 705,11	
20	Sous Total compte 20	91 899,27		6 624,00		98 523,27		98 523,27	
2111	Terrains nus	389 836,56				389 836,56		389 836,56	
2112	Terrains de voirie	5 942,00				5 942,00		5 942,00	
2113	Terr aménagés autres que voirie	6 067,08				6 067,08		6 067,08	
2116	Cimetières	33 594,87				33 594,87		33 594,87	
2118	Autres terrains	398 272,18				398 272,18		398 272,18	
211	Sous Total compte 211	833 712,69				833 712,69		833 712,69	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

39/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 722,03						10 722,03		10 722,03	
2128	Autres agencet et aménegt	28 173,45						28 173,45		28 173,45	
212	Sous Total	38 895,48						38 895,48		38 895,48	
21311	compte 212										
21311	Hôtel de ville	210 382,40						210 382,40		210 382,40	
21312	Batiments scolaires	1 497 894,47						1 497 894,47		1 497 894,47	
21316	Construct-batiments	13 981,18						13 981,18		13 981,18	
21318	publics-equipcimet										
21318	Autres batiments publics	1 163 683,82				27 869,33		1 191 553,15		1 191 553,15	
2131	Sous Total	2 885 941,87				27 869,33		2 913 811,20		2 913 811,20	
2132	Immeubles de rapport	27 631,58						27 631,58		27 631,58	
2135	Instal gales agencet amégts	1 036 582,34				20 592,58		1 057 174,92		1 057 174,92	
2138	const										
2138	Autres constructions	38 144,80						38 144,80		38 144,80	
213	Sous Total	3 988 300,59				48 461,91		4 036 762,50		4 036 762,50	
2151	compte 213										
2151	Réseaux de voirie	2 180 724,82						2 180 724,82		2 180 724,82	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

40/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2152	Installations de voirie	149 764,31						149 764,31		149 764,31	
21533	Réseaux cablés	1 719,85						1 719,85		1 719,85	
21534	Réseaux électricificatio	146 344,09				25 240,92		171 585,01		171 585,01	
21538	Autres réseaux	57 573,22						57 573,22		57 573,22	
2153	Sous Total	205 637,16				25 240,92		230 878,08		230 878,08	
21561	Mat outill incendie	29 426,60						29 426,60		29 426,60	
	déf civ mat roulant										
21568	Autre mat outill incendie	17 250,09						17 250,09		17 250,09	
	déf civ										
2156	Sous Total	46 676,69						46 676,69		46 676,69	
21571	Mat outill voirie mat roulant	58 118,20						58 118,20		58 118,20	
21578	Autre mat et outillage de voirie	100 347,87						100 347,87		100 347,87	
2157	Sous Total	158 466,07						158 466,07		158 466,07	
2158	Autres instal mat outill tech	194 984,05				5 820,69		200 804,74		200 804,74	
215	Sous Total	2 936 253,10				31 061,61		2 967 314,71		2 967 314,71	
	compte 215										

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

41/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Arrêté à la date du 31/12/2020

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2181	Instal gales agentc amngts divers	4 137,25						4 137,25		4 137,25	
2182	Mat de transport	32 301,05						32 301,05		32 301,05	
2183	Mat bureau mat informatique	104 323,61				1 284,00		105 607,61		105 607,61	
2184	Mobilier	83 227,17				835,49		84 062,66		84 062,66	
2188	Autres immobilisations corporelles	104 931,64				3 863,13		108 794,77		108 794,77	
218	Sous Total	328 920,72				5 982,62		334 903,34		334 903,34	
21	compte 218										
21	Sous Total	8 126 082,58				85 506,14		8 211 588,72		8 211 588,72	
2313	Compte 21										
2315	Instal mat outil techn					1 938,07		1 938,07		1 938,07	
231	Sous Total					243 718,80		243 718,80		243 718,80	
23	compte 231										
23	Sous Total					245 656,87		245 656,87		245 656,87	
2423	Immob mises à dispo EPCI	2 244 764,52						2 244 764,52		2 244 764,52	
242	Sous Total	2 244 764,52				245 656,87		2 490 421,39		2 490 421,39	
	compte 242										

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2492	Mises à dispo transf compétences		1 109 185,07						1 109 185,07		1 109 185,07
249	Sous Total compte 249		1 109 185,07						1 109 185,07		1 109 185,07
24	Sous Total compte 24	2 244 764,52	1 109 185,07			2 244 764,52	1 109 185,07		1 135 579,45		
272	Titres immob : droit de créance	7 452,01				7 452,01			7 452,01		
275	Dépôts et cautionnements	9 832,96				9 832,96			9 832,96		
27	Sous Total compte 27	17 284,97				17 284,97			17 284,97		
	Total classe 2	10 480 031,34	1 109 185,07					10 817 818,35	1 109 185,07	10 817 818,35	1 109 185,07
4011	Fournisseurs		5 826,82	344 863,50	352 451,98			344 863,50	358 278,80		13 415,30
401	Sous Total compte 401		5 826,82	344 863,50	352 451,98			344 863,50	358 278,80		13 415,30
4041	Fournis immob		7 155,00	416 855,01	409 700,01			416 855,01	416 855,01		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		11 414,39	4 047,47	8 054,83			4 047,47	19 469,22		15 421,75
40472	Fournisseurs immo - Cession,			71 913,00	71 913,00			71 913,00	71 913,00		0,00
4047	Oppositions										
	Sous Total compte 4047		11 414,39	75 960,47	79 967,83			75 960,47	91 382,22		

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404		18 589,39	492 815,48	489 667,84	492 815,48	508 237,23		15 421,75
40	Sous Total compte 40		24 396,21	837 678,98	842 119,82	837 678,98	866 516,03		28 837,05
4111	Redevables - amiable	3 012,67		38 111,20	16 915,32	41 123,87	16 915,32	24 208,55	
4116	Redevables - contentieux			2 096,00	2 096,00	2 096,00	2 096,00		0,00
411	Sous Total	3 012,67		40 207,20	19 011,32	43 219,87	19 011,32	24 208,55	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	493,00		1 338,00	1 587,00	1 831,00	1 587,00	244,00	
4146	Locataires-acquéreurs locat	346,80		548,80	838,80	895,60	838,80	56,80	
414	Sous Total	839,80		1 886,80	2 425,80	2 726,60	2 425,80	300,80	
41	Sous Total	3 852,47		42 094,00	21 437,12	45 946,47	21 437,12	24 509,35	
421	Personnel - rémunérations dues			360 758,19	360 758,19	360 758,19	360 758,19		0,00
42	Sous Total			360 758,19	360 758,19	360 758,19	360 758,19		0,00
431	Sécurité sociale			107 497,90	107 497,90	107 497,90	107 497,90		0,00
437	Autres organismes sociaux			130 954,86	130 954,86	130 954,86	130 954,86		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

44/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
43	Sous Total compte 43			238 452,76	238 452,76			238 452,76	238 452,76		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			38 371,07	38 371,07			38 371,07	38 371,07		0,00
441	Sous Total compte 441			38 371,07	38 371,07			38 371,07	38 371,07		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		405,00	3 149,76	3 030,76			3 149,76	3 435,76		286,00
442	Sous Total compte 442		405,00	3 149,76	3 030,76			3 149,76	3 435,76		286,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			49 739,00	49 739,00			49 739,00	49 739,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431			49 739,00	49 739,00			49 739,00	49 739,00		0,00
44331	Opér particulières avec			38 066,99	38 066,99			38 066,99	38 066,99		0,00
4433	Département_Dé Sous Total compte 4433			38 066,99	38 066,99			38 066,99	38 066,99		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			2 377,79	2 377,79			2 377,79	2 377,79		0,00
4434	Sous Total compte 4434			2 377,79	2 377,79			2 377,79	2 377,79		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			25 790,20	25 790,20			25 790,20	25 790,20		0,00
4435	Sous Total compte 4435			25 790,20	25 790,20			25 790,20	25 790,20		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

45/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44361	Opér part av Etat			6 181,83		6 181,83		6 181,83			
	caisse écoles dépenses										
4436	Sous Total compte 4436			6 181,83		6 181,83		6 181,83			
44371	Opér part av Etat col pub			6 000,00		6 000,00		6 000,00			
	ccas dépenses										
4437	Sous Total compte 4437			6 000,00		6 000,00		6 000,00			
44381	Aut serv organ pub - dépenses			6 186,91		6 186,91		6 186,91			
4438	Sous Total compte 4438			6 186,91		6 186,91		6 186,91			
443	Sous Total			134 342,72		134 342,72		134 342,72			
447	Autres impôts taxes versements assimilés			7 036,51		7 036,51		7 036,51			
44	Sous Total compte 44		405,00	182 900,06		182 781,06		182 900,06			286,00
452	CCAS rattaché		1 521,22	3 181,67		16 534,38		3 181,67			14 873,93
45	Sous Total compte 45		1 521,22	3 181,67		16 534,38		3 181,67			14 873,93
46711	Autres comptes créditeurs		25,00	64 128,66		65 001,66		64 128,66			898,00
4671	Sous Total compte 4671		25,00	64 128,66		65 001,66		64 128,66			

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

46/52

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
N° de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	171,23		32 312,02	15 919,37	32 483,25	15 919,37	16 563,88	
4672	Sous Total compte 4672	171,23		32 312,02	15 919,37	32 483,25	15 919,37	16 563,88	
467	Sous Total compte 467	171,23	25,00	96 440,68	80 921,03	96 611,91	80 946,03	15 665,88	
46	Sous Total compte 46	171,23	25,00	96 440,68	80 921,03	96 611,91	80 946,03	15 665,88	
4711	Verst des régisseurs			30 468,25	30 468,25	30 468,25	30 468,25		0,00
4712	Virements réimputés		418,00	2 414,16	3 467,16	2 414,16	3 885,16		1 471,00
47131	Raet : verstat contrib directes			632 809,00	632 809,00	632 809,00	632 809,00		0,00
47132	Raet : verstat dgf			103 190,00	103 190,00	103 190,00	103 190,00		0,00
47134	Raet : subv			51 789,32	51 789,32	51 789,32	51 789,32		0,00
47138	Raet : autres		1 923,75	657 317,00	655 393,25	657 317,00	657 317,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713		1 923,75	1 445 105,32	1 443 181,57	1 445 105,32	1 445 105,32		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		50,00	88 292,77	88 242,77	88 292,77	88 292,77		0,00
47141	Sous Total compte 47141		50,00	88 292,77	88 242,77	88 292,77	88 292,77		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

47 / 62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4714	Sous Total compte 4714		50,00	88 292,77	88 242,77			88 292,77	88 292,77		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		1 424,93	25 676,53	24 562,60			25 676,53	25 987,53		311,00
471	Sous Total compte 471		3 816,68	1 591 957,03	1 589 922,35			1 591 957,03	1 593 739,03		1 782,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			82 298,09	82 298,09			82 298,09	82 298,09		0,00
47218	Autres dépenses			33 326,86	33 326,86			33 326,86	33 326,86		0,00
4721	Sous Total compte 4721			115 624,95	115 624,95			115 624,95	115 624,95		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			8 975,28	8 975,28			8 975,28	8 975,28		0,00
472	Sous Total compte 472			124 600,23	124 600,23			124 600,23	124 600,23		0,00
47	Sous Total compte 47		3 816,68	1 716 557,26	1 714 522,58			1 716 557,26	1 718 339,26		1 782,00
	Total classe 4	4 023,70	30 164,11	3 478 063,60	3 457 526,94			3 482 087,30	3 487 691,05	41 073,23	46 676,98
51172	Chèques impayés			50,00	50,00			50,00	50,00		0,00
5117	Sous Total compte 5117			50,00	50,00			50,00	50,00		0,00
511	Sous Total compte 511			50,00	50,00			50,00	50,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

48/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au trésor	637 685,61		1 516 036,12	1 564 917,56			2 153 721,73	1 564 917,56	588 804,17	
51	Sous Total compte 51	637 685,61		1 516 086,12	1 564 967,56			2 153 771,73	1 564 967,56	588 804,17	
586	Opér fin budget p et bud annex			6 000,00	6 000,00			6 000,00	6 000,00		0,00
588	rattachés										
588	Autres virements internes			169,51	169,51			169,51	169,51		0,00
58	Sous Total compte 58			6 169,51	6 169,51			6 169,51	6 169,51		0,00
	Total classe 5	637 685,61		1 522 255,63	1 571 137,07			2 159 941,24	1 571 137,07	588 804,17	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					1 538,29		1 538,29		1 538,29	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					33 401,53		33 401,53		33 401,53	
6061	Sous Total compte 6061					34 939,82		34 939,82		34 939,82	
60621	Achts non stkés combustibles					9 062,27		9 062,27		9 062,27	
60622	Achts non stkés carburants					4 143,43		4 143,43		4 143,43	
60623	Achts non stkés d'aliment					36 326,09		36 326,09		36 326,09	
60624	Achts non stkés produits traitement					910,08		910,08		910,08	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

49/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60628	Achts autres fournis non stkées					4 607,60	1 235,52	4 607,60	1 235,52	3 372,08	
6062	Sous Total compte 6062					55 049,47	1 235,52	55 049,47	1 235,52	53 813,95	
60631	Achts non stkés fournis entretien					7 001,86		7 001,86		7 001,86	
60632	Achts non stkés fournis petit équipt					6 032,78		6 032,78		6 032,78	
60633	Achts non stkés fournis voirie					886,21		886,21		886,21	
60636	Achts non stkés vêtements travail					2 361,81		2 361,81		2 361,81	
6063	Sous Total compte 6063					16 282,66		16 282,66		16 282,66	
6064	Achts non stkés fournis admin					7 483,44		7 483,44		7 483,44	
6067	Achts non stkés fournis scolaires					7 869,13		7 869,13		7 869,13	
606	Sous Total compte 606					121 624,52	1 235,52	121 624,52	1 235,52	120 389,00	
60	Sous Total compte 60					121 624,52	1 235,52	121 624,52	1 235,52	120 389,00	
611	Contrats prestations de services					122 759,84		122 759,84		122 759,84	
6135	Locations mobilières					11 692,80		11 692,80		11 692,80	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

50/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Sous Total compte 613					11 692,80		11 692,80		11 692,80	
615221	Bâtiments publics					13 358,73		13 358,73		13 358,73	
61522	Sous Total compte 61522					13 358,73		13 358,73		13 358,73	
615231	Voieries					9 701,60		9 701,60		9 701,60	
615232	Réseaux					4 300,80		4 300,80		4 300,80	
61523	Sous Total compte 61523					14 002,40		14 002,40		14 002,40	
6152	Sous Total compte 6152					27 361,13		27 361,13		27 361,13	
61551	Entretien réparations matériel roulant					11 356,02		11 356,02		11 356,02	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					448,20		448,20		448,20	
6155	Sous Total compte 6155					11 804,22		11 804,22		11 804,22	
6156	Maintenance					32 707,05		32 707,05		32 707,05	
615	Sous Total compte 615					71 872,40		71 872,40		71 872,40	
6161	Multirisques					12 990,09		12 990,09		12 990,09	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6168	Autres			7 887,06		7 887,06		7 887,06	
616	Sous Total compte 616			20 877,15		20 877,15		20 877,15	
6182	Divers doc générale et technique			2 849,63	108,00	2 849,63	108,00	2 741,63	
618	Sous Total compte 618			2 849,63	108,00	2 849,63	108,00	2 741,63	
61	Sous Total compte 61			230 051,82	108,00	230 051,82	108,00	229 943,82	
6218	Autre personnel extérieur au service			4 986,91		4 986,91		4 986,91	
621	Sous Total compte 621			4 986,91		4 986,91		4 986,91	
6226	Rému interméd honoraires			11 260,03		11 260,03		11 260,03	
6227	Rému interméd honoraires			2 000,00		2 000,00		2 000,00	
622	Sous Total compte 622			13 260,03		13 260,03		13 260,03	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies			8 086,44		8 086,44		8 086,44	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés								
623	Sous Total compte 623			43,10		43,10		43,10	
				8 129,54		8 129,54		8 129,54	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Dépacts missions récep - voyage déplots					46,74		46,74		46,74	
6256	Dépacts missions récep - missions					53,78		53,78		53,78	
625	Sous Total compte 625					100,52		100,52		100,52	
6261	Frais d'affranchisse					2 853,17		2 853,17		2 853,17	
6262	Frais de télécommunicat					9 148,84		9 148,84		9 148,84	
626	Sous Total compte 626					12 002,01		12 002,01		12 002,01	
6281	Aut serv extér concours divers					321,41		321,41		321,41	
62874	Rembst frais à caisse des écoles					6 181,83		6 181,83		6 181,83	
62878	Rembst frais à autres organismes					6 132,37		6 132,37		6 132,37	
6287	Sous Total compte 6287					12 314,20		12 314,20		12 314,20	
6288	Autres serv extér					220,00		220,00		220,00	
628	Sous Total compte 628					12 855,61		12 855,61		12 855,61	
62	Sous Total compte 62					51 334,62		51 334,62		51 334,62	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

53/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

Exercice 2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Libellé de compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6332	Cotisations versées au FNAL					346,91		346,91		346,91	
6336	Cotis. centre national - centres gestion			6 000,59		6 000,59		6 000,59		6 000,59	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org			1 040,59		1 040,59		1 040,59		1 040,59	
633	Sous Total compte 633			7 388,09		7 388,09		7 388,09		7 388,09	
63	Sous Total compte 63			7 388,09		7 388,09		7 388,09		7 388,09	
6411	Personnel titulaire			340 061,02		340 061,02		340 061,02		340 061,02	
6413	Personnel non titulaire			61 904,42		61 904,42		61 904,42		61 904,42	
6419	Rembst rémunérations du persel				9 833,46		9 833,46		9 833,46		9 833,46
641	Sous Total compte 641			401 965,44	9 833,46	401 965,44	9 833,46	401 965,44	9 833,46	392 131,98	
6451	Charges sécu cotisations			63 522,93		63 522,93		63 522,93		63 522,93	
6453	Cotisations aux caisses de retraites			91 279,21		91 279,21		91 279,21		91 279,21	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC			2 488,05		2 488,05		2 488,05		2 488,05	
6455	Cotisations pour assurance du personnel			18 088,74		18 088,74		18 088,74		18 088,74	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					11 970,69		11 970,69		11 970,69	
645	Sous Total compte 645					187 349,62		187 349,62		187 349,62	
6474	Autres charges sociales- versements aux a					4 155,20		4 155,20		4 155,20	
6475	Autres charges sociales médecine travail					1 601,33		1 601,33		1 601,33	
647	Sous Total compte 647					5 756,53		5 756,53		5 756,53	
64	Sous Total compte 64					595 071,59	9 833,46	595 071,59	9 833,46	585 238,13	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					47 513,69		47 513,69		47 513,69	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					1 995,61		1 995,61		1 995,61	
653	Sous Total compte 653					49 509,30		49 509,30		49 509,30	
6553	Cont particip service incendie					31 934,62		31 934,62		31 934,62	
65541	Contributions au fonds de compensation d					24 824,19	17 491,02	24 824,19	17 491,02	7 333,17	
65548	Autres contributions					966,01		966,01		966,01	
6554	Sous Total compte 6554					25 790,20	17 491,02	25 790,20	17 491,02	8 299,18	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

55/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Balance d'entrée		Opérations non-Budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
N° de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6558	Autres contributions obligatoires			3 577,79		3 577,79		3 577,79	
655	Sous Total compte 655			61 302,61	17 491,02	61 302,61	17 491,02	43 811,59	
657362	CCAS			6 000,00		6 000,00		6 000,00	
65736	Sous Total compte 65736			6 000,00		6 000,00		6 000,00	
6573	Sous Total compte 6573			6 000,00		6 000,00		6 000,00	
6574	Subv fonct assoc et pers			22 113,00		22 113,00		22 113,00	
657	droit privé			28 113,00		28 113,00		28 113,00	
65888	Sous Total compte 657			96,58		96,58		96,58	
6588	Autres			96,58		96,58		96,58	
658	Sous Total compte 6588			96,58		96,58		96,58	
65	Sous Total compte 65			139 021,49	17 491,02	139 021,49	17 491,02	121 530,47	
66111	Intérêts réglés à l'échéance			28 554,67		28 554,67		28 554,67	
6611	Sous Total compte 6611			28 554,67		28 554,67		28 554,67	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					28 554,67		28 554,67		28 554,67	
66	Sous Total compte 66					28 554,67		28 554,67		28 554,67	
	Total classe 6			1 173 046,80	28 668,00	1 173 046,80	28 668,00	1 173 046,80	28 668,00	1 154 212,26	9 833,46
7062	Prestation serv redev droits culturel				260,00		260,00		260,00		260,00
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol			38 503,77	81 988,72	38 503,77	81 988,72		81 988,72		43 484,95
706	Sous Total compte 706			38 503,77	82 248,72	38 503,77	82 248,72		82 248,72		43 744,95
70	Sous Total compte 70			38 503,77	82 248,72	38 503,77	82 248,72		82 248,72		43 744,95
73111	Taxes foncières et d'habitation				719 968,00		719 968,00		719 968,00		719 968,00
7311	Sous Total compte 7311				719 968,00		719 968,00		719 968,00		719 968,00
731	Sous Total compte 731				719 968,00		719 968,00		719 968,00		719 968,00
73211	Attribution de compensation			49 739,00	57 925,39	49 739,00	57 925,39	49 739,00	57 925,39		8 186,39
7321	Sous Total compte 7321			49 739,00	57 925,39	49 739,00	57 925,39	49 739,00	57 925,39		8 186,39
73223	Fds péréquat ° ressources comm et interco				6 398,00		6 398,00		6 398,00		8 186,39

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7322	Sous Total compte 7322						6 398,00		6 398,00		6 398,00
732	Sous Total compte 732			49 739,00	64 323,39	49 739,00	64 323,39	49 739,00	64 323,39		14 584,39
7336	Droits de place				737,00		737,00		737,00		737,00
733	Sous Total compte 733				737,00		737,00		737,00		737,00
7343	Taxe sur pylones électriques				186,13		186,13		186,13		186,13
734	Sous Total compte 734				186,13		186,13		186,13		186,13
7351	Taxe sur électricité				34 909,02		34 909,02		34 909,02		34 909,02
735	Sous Total compte 735				34 909,02		34 909,02		34 909,02		34 909,02
7381	Taxe addit droit mutation				86 337,51		86 337,51		86 337,51		86 337,51
7388	Autres taxes pub fonc diverses				18 406,00		18 406,00		18 406,00		18 406,00
738	Sous Total compte 738				104 743,51		104 743,51		104 743,51		104 743,51
73	Sous Total compte 73			49 739,00	924 867,05	49 739,00	924 867,05	49 739,00	924 867,05		875 128,05
7411	DGFdotation forfaitaire				138 053,00		138 053,00		138 053,00		138 053,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

Berger Levrault

58/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74121	Dotation de solidarité rurale						72 272,00		72 272,00		72 272,00
74127	Dotation nationale de péréquation						73 978,00		73 978,00		73 978,00
7412	Sous Total compte 7412						146 250,00		146 250,00		146 250,00
741	Sous Total compte 741						284 303,00		284 303,00		284 303,00
742	Dot aux élus locaux						117,00		117,00		117,00
74718	Autres participations						45 181,07		45 181,07		45 181,07
7471	Sous Total compte 7471						45 181,07		45 181,07		45 181,07
747	Sous Total compte 747						45 181,07		45 181,07		45 181,07
74	Sous Total compte 74						329 601,07		329 601,07		329 601,07
752	Revenus des immeubles						7 596,00		7 596,00		7 596,00
7588	Autres produits divers de gestion couran						858,18		858,18		858,18
758	Sous Total compte 758						858,18		858,18		858,18
75	Sous Total compte 75						8 454,18		8 454,18		8 454,18

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF

59/62

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Exercice 2020

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7621	Produits autres immob finan enc échéance						5,39		5,39		5,39
762	Sous Total compte 762				5,39		5,39		5,39		5,39
76	Sous Total compte 76				5,39		5,39		5,39		5,39
7718	Autres prod except sur opé gestion				2 420,48		2 420,48		2 420,48		2 420,48
771	Sous Total compte 771				2 420,48		2 420,48		2 420,48		2 420,48
7788	Produits exceptionnels divers				169,51		169,51		169,51		169,51
778	Sous Total compte 778				169,51		169,51		169,51		169,51
77	Sous Total compte 77				2 589,99		2 589,99		2 589,99		2 589,99
	Total classe 7	11 450 146,51	11 450 146,51		1 347 766,40	88 242,77	1 347 766,40	88 242,77	1 347 766,40		1 259 523,63
	Total général	11 450 146,51	11 450 146,51	5 179 463,22	5 115 717,48	1 652 820,00	1 716 565,74	18 282 429,73	18 282 429,73	12 930 313,87	12 930 313,87

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-CG_2020-BF



Balance des valeurs inactives

36400 - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS -

Arrêté à la date du 2020-12-31

Exercice 2020

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT		CREDIT		SOLDES	
		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrées	Année en cours	TOTAL
861	Portefeuille						
	Cantine Scolaire	61 250,00	0,00	61 250,00	0,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 861	61 250,00	0,00	61 250,00	0,00	0,00	0,00
862	Correspondant						
	Cantine Scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863	Prise en charge titre et valeur						
	Cantine Scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX		61 250,00	0,00	61 250,00	61 250,00	0,00	61 250,00

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VERON Virginie (1018262943-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE LANGUEDOC-ROUSSILLO..., le 24/03/2020

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS** – pendant l'année **2020** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HOUVENAGHEL Pierre (1002952185-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe.

A Cœur d'Hérault, le 25/03/2020

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 13/04/2021 par l'organe délibérant.

A Saint Jean de Fos, le 13/04/2021

NOM et Prénom de l'élu (dans l'ordre de la liste électorale)		SIGNATURE	NOM et Prénom de l'élu (dans l'ordre de la liste électorale)	SIGNATURE
DELIEUZE	Pascal		DRON Fabienne	
KUZNIAK	Jocelyne		MAHE Régis	
VERZENI	Thierry		FAYOS-CAPELLI Christine	
GRANIER	Christine		VERNET Lionel	
PREVOST	Philippe		FRIED Aude	
GHIBAUDO	Olivia		GALHAC Yoann	
SALVAGNAC	Franck		SOULAGES Nathalie	
PORCHEZ	Marie-Christine		BOISSERIE Eric	
NADAL	Frédéric		BRUSQUE Sandrine	
			LE MOAL Yann	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Sous la présidence de M. PREVOST adjoint chargé des finances communales, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 154 212.26 €	Recettes :	1 269 357.09 €
Excédent de clôture : 115 144.83 €			

Section d'investissement :

Dépenses :	391 530.43 €	Recettes :	340 131.34 €
Restes à réaliser :			
Dépenses :	222 293.80 €	Recettes :	222 933.68 €
Besoin de financement : 50 759.21 €			

Hors de la présence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2020 ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

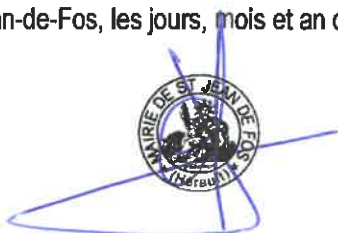
Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, , Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL 2020

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion :

+ 115 144.83 €

Report à nouveau des exercices antérieurs :

+ 396 047.04 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 :

+ 511 191.87 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :

- 51 399.09 €

Report à nouveau des exercices antérieurs :

+ 123 407.64 €

soit + 72 008.55 €

Restes à réaliser 2020 : Dépenses : 222 293.80 €

Recettes : 222 933.68 €

Excédent : 639.88 €

Besoin de financement de la section d'investissement BP 2021 : 350 000.00 €

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :
 1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : **350 000.00 €**
 2. Le surplus (511 191.87 € - 350 000.00 € = **161 191.87 €**) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

VOTE DES TAUX 2021 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions (Mmes DRON, GHIBAUDO et PORCHEZ) et 15 voix pour :

- **DÉCIDE** d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie de 2 points par rapport à 2020 et d'appliquer sur l'année 2021 la fiscalité locale directe telle que suivant :

Foncier bâti	Foncier non bâti
48.03 %	88.00 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

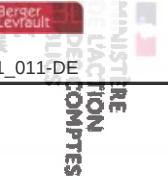
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 034-213402670-20210413-D_2021_011-DE



COMMUNE : 267 ST JEAN DE FOS
ARRONDISSEMENT : 34 LODEVE
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC COEUR D'HERAULT

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2021

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	1 469 925	46,03	(*) 1 480 000	681 244	48,03	710 844,00	119,69
Taxe foncière (non bâti).....	59 136	88,00	60 100	52 888	88,00	52 888,00	193,92
				0			>>>
Totaux :				734 132		763 732,00	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : ☐

(*) dont taux départemental 2020 : 21,45

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	46,03	Produit total souhaité	
Taxe foncière (non bâti).....	88,00	734 132	
CFE.....	>>>		
		Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			34 121		>>>	34 121
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR	contribution	versement	contribution
8 894						-42 698

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

763 732	+	34 121	+	8 894	+	0	-	0	+	-42 698	=	764 049	
Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)		Total autres taxes (colonne 1)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A MONTPELLIER

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

SAMUEL BARREAU

Le 18 MARS 2021

Le préfet,

le

Le maire,

le 28 avril 2021





MINISTRE
DE L'ÉCARTON
COMPTES

COMMUNE : 267 ST JEAN DE FOS
ARRONDISSEMENT : 34 LODEVE
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC COEUR D'HERAULT

N° 1269 COM (2)
TAUX
FDL
2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

LISTE DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bât.) :

a. Personnes de condition modeste	1 220
b. Personnes à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Personnes de longue durée (logements sociaux)	0
d. Locaux industriels	0

Taxe foncière (non bât.) :

7 674

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

--

Potential pour partie de THLV :

0

Potential TH (Mayotte) :

--

COEFFICIENT CORRECTEUR

0,937324

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national ¹²	Taux départemental ¹³	Taux plafonds 2021 ¹⁴	Taux 2020 des EPCI ¹⁵	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col. 14 - col. 15) ¹⁶
Taxe foncière (bât.).....	43,07	49,15	122,88	3,19000	119,69
Taxe foncière (non bât.)	49,79	84,27	210,68	16,76000	193,92
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

2. BASES NON TAXÉES

Base exonérée par le conseil municipal

Taxe foncière (bât.)	
Taxe foncière (non bât.)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Base exonérée par la loi	
Taxe foncière (bât.)	64 813
Taxe foncière (non bât.)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	13 211

Base exonérée par la loi au titre des terres agricoles

13 211

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	262 066
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
d. Taux figé de taxe d'habitation	13,02
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
>>>	>>>	38,71
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	>>>	

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroélectriques
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Centrales géothermiques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz - Stockage, transport...

7. FRACTION DE TVA

>>>

COMMUNE : C287 ST JEAN DE FOS
ARRONDISSEMENT : 34 LODEVE
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC COEUR D'HERAULT

N° 1259 CC

TAUX
FDL
2021

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

Application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

RESSOURCES À COMPENSER

Produits communaux de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017	1 823 496	x	13,02	=	237 419
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées					29 114
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020					2 342
= ressources communales supprimées par la réforme					269 875

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune					310 261
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune					402
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune					
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme					310 663

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune	356 486	+	310 261	=	666 727
--	---------	---	---------	---	---------

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département	269 875	-	310 663	=	-41 788
--	---------	---	---------	---	---------

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-41 788}{666 727} = 0,937324$$

Si D > 0 et E > 1) : commune sous-compensée
Si D < 0 et E < 1) : commune sur-compensée
le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif 2021 présenté et arrêté lors de la réunion de la commission communale des finances du jeudi 8 avril 2021 comme suit :

	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 443 624.26	1 443 624.26
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 655 492.68 (avec RAR)	1 655 492.68 (avec RAR)
TOTAL CUMULE	3 099 116.94	3 099 116.94

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions (Mmes DRON, GHIBAUDO et PORCHEZ) et 15 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif 2021 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, , Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

VOTE DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2021 AU CCAS

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir tous les moyens d'actions, même modestes du CCAS de Saint Jean de Fos et de permettre à ses administrateurs bénévoles de remplir leurs missions d'aide et de soutien ;

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une dotation de fonctionnement au CCAS d'un montant de 3 450 euros
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2021

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2311-7,

Vu l'avis de la commission communale Associations – Fêtes et Cérémonies – Culture et Patrimoine ;

Vu l'avis de la commission communale des Finances ;

Considérant le souhait de maintenir la dynamique apportée au village par les associations malgré le contexte national (COVID-19),

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** aux associations telles que détaillé dans le tableau ci-dessous une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 pour un montant de 30 830 euros

Associations	Montant 2021
Association des chasseurs	1 500.00
Association des chasseurs (subv. Exceptionnelle)	500.00
Comité des Fêtes (si Fête votive)	12 000.00
Familles Rurales	2 500.00
Foyer Rural	2 500.00
La Courgoule	1 000.00
Les Corgoliers	500.00
Séniors de la Vallée Dorée	200.00
Lo Picart	1 300.00
Tennis Club	1 200.00
Secours populaire	400.00
Restos du cœur	400.00
Restos du cœur (subv. Exceptionnelle)	500.00
OGEc Saint Geniès	5 130.00
Les Potiers	1 200.00
TOTAL	30 830.00

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le

N° D2021.028



Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 034-213402670-20210413-D_2021_014-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C. PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création de deux emplois correspondant aux grades d'avancement.

M. le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées. Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2021

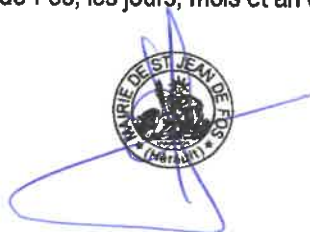
Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021
Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, , Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre 2014 approuvant le règlement intérieur de la cantine scolaire,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2020 approuvant les nouveaux tarifs des accueils périscolaires,
Considérant la nécessité de modifier à nouveau le règlement intérieur du fonctionnement des activités périscolaires,
Considérant le projet de règlement intérieur de fonctionnement des activités périscolaires ci-annexé,

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires ci-annexé ;
- **PERMET** à M. le Maire ou son représentant d'assurer le règlement de cette affaire

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU PERISCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-D_2021_016-DE



La municipalité de Saint Jean de Fos organise un accueil de loisirs périscolaire (ALP) le matin, le midi et le soir. L'ALP est un service facultatif dont l'objectif est de faciliter le quotidien des familles en permettant l'accueil de leur(s) enfant(s) selon des jours et des horaires définis.

Article 1 : Règles de vie

L'ALP est un moment d'accueil où chacun doit respecter les règles de vie. Ces règles de vie visent à permettre à l'enfant l'apprentissage de la vie en collectivité et d'avoir un comportement individuel et collectif adapté avec pour principes :

- le respect de soi ;
- le respect des autres enfants ;
- le respect des adultes ;
- le respect des locaux et matériels ;
- le respect de la nourriture.

Article 2 : Jours et horaires

L'ALP fonctionne dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire, et seulement pendant les périodes scolaires, selon le calendrier arrêté par le ministère de l'Education nationale.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil du matin	7h30 – 8h50	7h30 – 8h50	7h30 – 8h40	7h30 – 8h50	7h30 – 8h50
Classe	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00	8h50 – 11h50	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
Accueil du midi et restauration scolaire	12h00 - 14h00	12h00 - 14h00	11h50 - 13h30	12h00 - 14h00	12h00 - 14h00
Classe	14h00 – 16h15	14h00 – 16h15	ALSH ¹	14h00 – 16h15	14h00 – 16h15
TAP ¹	16h15 - 17h15	16h15 - 17h15		16h15 - 17h15	
Accueil du soir	17h15 – 18h30	17h15 – 18h30		17h15 – 18h30	16h15 – 18h30

(1) Les temps de TAP et l'accueil du mercredi après-midi sont gérés par l'association Familles Rurales.

Article 3 : Lieux d'accueil et encadrement

- Accueil du matin et du soir : Ecole publique maternelle, 280 avenue Razimbaud
- Accueil du midi et restauration scolaire : Réfectoire et la cour dans les locaux de la salle polyvalente.

Article 4 : Organisation des temps d'accueil

Les élèves sont encadrés par du personnel municipal qualifié durant les temps d'accueil et les trajets jusqu'aux écoles.

Accueil du matin

Les enfants sont accueillis au fur et à mesure de leur arrivée entre 7h30 et 8h50 par un accueil individualisé pour respecter le rythme de chacun. Des espaces leur sont proposés pour commencer la journée (lecture, détente, jeux de société, coloriage...)

Accueil du midi et restauration scolaire

La pause méridienne propose une prise en charge des enfants avec un service de restauration en deux services (Premier service : 12h10-13h00 : école privée maternelle + maternelles et CP de l'école publique / Second service : 13h00 – 13h50 : CE1 à CM2 de l'école publique + élémentaire de l'école privée)¹

Le personnel municipal fait l'appel par classe des enfants inscrits à la restauration scolaire à 12h00 (11h50 le mercredi).

Les repas sont préparés par un traiteur et livrés chaque matin.

Les menus sont affichés sur les panneaux d'affichage de chaque école et à la salle polyvalente. Ils sont également disponibles sur le Portail Familles.

Il est possible de commander les repas spécifiques suivants : végétarien et sans porc. Pour les

N.B. : le temps de restauration scolaire est un moment essentiel pour sensibiliser les enfants à l'importance de la consommation de plats variés et équilibrés. Cette sensibilisation au goût et à la découverte de nouveaux aliments doit demeurer une incitation et en aucun cas une contrainte.

En dehors du temps de repas, diverses activités sont proposées aux enfants (jeux sportifs, temps calme...) Les enfants de maternelle publique faisant encore la sieste sont amenés dans le dortoir de l'école dès 13h00.

(1) Cette répartition peut être amenée à évoluer en fonction des effectifs dans les différents niveaux.

Accueil du soir :

Le vendredi soir, dès 16h15, le temps d'accueil débute par le goûter (fourni par les familles). N.B : le lundi, mardi et jeudi, le goûter est pris sur le temps des TAP.

Seuls les responsables légaux ou les personnes dont le nom est spécifié lors de l'inscription (ou dont le nom a été communiqué 24h avant la sortie de l'enfant) sont autorisés à récupérer l'élève à l'accueil du soir. Un justificatif d'identité pourra être demandé. Dès lors, l'enfant est sous leur responsabilité.

Article 5 : Retard :

En cas de retard, le service doit être impérativement averti au 04-67-29-99-72.

Sans appel préalable des responsables légaux, les services de police seront avertis dès 18h45.

Au-delà de deux retards (non prévenus), les responsables légaux seront convoqués en mairie.

Article 6 : PAI et prise en charge médicale

Un traitement peut être délivré dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) validé entre les parents, le directeur de l'école, un personnel municipal présent sur les temps périscolaires et le médecin traitant (avec validation du médecin de la PMI)

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans PAI.

En cas d'urgence, toutes les dispositions sont prises pour assurer la prise en charge la mieux adaptée à la situation. Les responsables légaux sont informés dans les meilleurs délais.

Le personnel municipal peut selon l'urgence :

- demander aux responsables légaux de venir chercher l'enfant ;
- d'appeler le médecin ou les services d'urgence et d'en aviser les responsables légaux ensuite.

Le personnel municipal est tenu de signaler à la municipalité les cas suspects de maltraitance.

Article 7 : Conditions d'admission et inscription

L'ALP est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privée de la commune.

Toute première inscription doit se faire en mairie, où la liste des pièces administratives à fournir sera transmise aux responsables légaux.

N.B. : les enfants ne seront pas admis aux différents accueils sans ce dossier d'inscription dûment complété.

Les responsables légaux s'engagent donc à :

- Fournir les pièces administratives nécessaires ;
- Être à jour des paiements antérieurs ;
- Avoir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) validé et signé par toutes les parties, le cas échéant (voir article 6) ;
- Prendre connaissance, signer et respecter ce présent règlement ;
- Informer sans délai de toute modification relative à la situation de l'enfant ou dans les coordonnées de la famille (via le Portail Familles ou en mairie)

Article 8 : Réservations / Modifications / Absences

Les réservations pour les différents temps d'accueil sont obligatoires et se font :

- Via le portail Familles
- Par mail, à l'adresse : periscolaire.saintjeandefos@orange.fr
- Via le formulaire papier, envoyé par mail et à déposer en mairie

Délai de réservation

La réservation des différents temps d'accueil peut se faire à l'année ou par cycle :

- Cycle 1 : de la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint ;
- Cycle 2 : jusqu' aux vacances de Noël ;
- Cycle 3 : jusqu'aux vacances d'hiver ;
- Cycle 4 : jusqu'aux vacances de printemps ;
- Cycle 5 : jusqu'aux vacances d'été.

Les parents n'ayant pas de planning fixe doivent inscrire leurs enfants au plus tard le mercredi précédant la semaine suivante.

Modifications de réservation :

Toute modification des temps d'accueil (sauf en cas de grève, de sortie scolaire ou de maladie, sur justificatif médical) devra se faire, selon les mêmes modalités notifiées à l'article 9) au minimum :

- Pour la restauration scolaire : le mercredi précédant la semaine suivante ;
- Pour les accueils de matin et du soir : 48 h avant la date concernée.

Toute modification de réservation ou de non-inscription en dehors des délais prévus fera l'objet d'une facturation de 2 euros supplémentaires pour l'accueil du matin et du soir et de 3,50 euros supplémentaires pour la restauration scolaire.

Annulations / Absences :

Toute absence devra être notifiée à l'adresse periscolaire.saintjeandefos@orange.fr ou au 04-67-57-95-72

Seules les absences pour raison médicale (sur présentation d'un certificat médical), de grève, d'absence d'un enseignant ou de sortie scolaire ne feront pas l'objet de facturation.

La municipalité n'étant pas informée directement de l'absence d'un enseignant ou d'éventuelles sorties scolaires, les parents doivent impérativement prévenir le service périscolaire si l'enfant ne se rendra pas à la cantine ou à la garderie.

L'enfant qui n'est pas inscrit à l'ALP (restauration scolaire et accueil du soir) et qui n'est pas récupéré par la famille est sous la responsabilité de l'Education nationale. A titre exceptionnel et après contact avec la famille, en concertation avec l'enseignant concerné, l'enfant pourra être pris en charge par l'équipe de l'ALP. La facturation supplémentaire correspondante sera appliquée.

Article 9 : Tarifs :

Le temps d'accueil du midi est facturé 3,50 euros par jour, repas compris.

Les tarifs des ALP du matin et du soir prennent en compte les ressources familiales, sur la base du dernier avis d'imposition. (L'avis d'imposition sera à joindre au dossier d'inscription. Sans présentation de ce justificatif, les tarifs de la tranche 3 seront appliqués.)

	Matin <u>ou</u> Soir	Matin <u>et</u> Soir
Tranche 1 (<i>Revenus mensuels inférieurs à 1500 euros</i>)	2€	2.70 €
Tranche 2 (<i>Revenus mensuels compris entre 1500 et 1800 euros</i>)	2.40 €	3.30 €
Tranche 3 (<i>Revenus mensuels égaux ou supérieurs à 1800 euros</i>)	2.80 €	3.90 €

Article 10 : Facturation et paiement

La facturation sera adressée aux responsables légaux au début du mois suivant les prestations fournies. Le règlement doit être effectué dans un délai de 15 jours à réception de la facture :

- Par paiement en ligne via le portail Familles
- Par chèque à l'ordre de Cantine ALP Saint Jean de Fos (à déposer en mairie ou à envoyer par voie postale : place de la maire – 34150 Saint Jean de Fos)
- En espèces (uniquement au guichet d'accueil de la mairie)

Ce règlement a été approuvé en conseil municipal le 13 avril 2021. **Il est applicable à compter du 1^{er} mai 2021.**

Il peut être modifié après délibération et approbation du conseil municipal.

Partie à remettre en mairie

Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant
..... déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Je m'engage :

- à respecter le règlement intérieur ;
- à respecter les horaires des temps périscolaires ;
- à informer le service de l'absence de mon enfant.

Fait à :

Date :

Signature :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, , Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

VŒU SUITE AU GEL DU 7 AVRIL QUI A FORTEMENT SINISTRÉ L'AGRICULTURE

Les élus du Conseil Municipal réunis ce jour :

Considérant :

- Toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du gel du 7 avril qui a impacté l'économie agricole sur le territoire National,
- Qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vignerons ne pourront pas faire face, ni à leurs besoins en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs,
- Que cette situation est inédite par son ampleur nationale,
- **Que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault** avec 809 millions d'euros dont 80 % provient de la viticulture,
- Que cette économie départementale concernant 7 547 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés,
- Qu'une large partie des terres agricoles et arboricoles et notamment les 84 900 hectares de vignobles subiront les conséquences du gel dans des proportions très importantes

En regard, des multiples milliards du plan de relance consacré aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires ; le Conseil Municipal **DEMANDE à l'unanimité** au gouvernement la mise en place d'un véritable **PLAN DE SAUVEGARDE de l'agriculture** avec des règles adaptées s'écarterant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, , Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

CCVH : Convention instruction des demandes d'urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-4-1 permettant la mise à disposition d'un ou des services d'établissement de coopération intercommunale avec une ou plusieurs communes membres pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation du service ;

Vu la délibération n°429 du Conseil communautaire du 28 mars 2011 relative à la création d'un service urbanisme mis à disposition des communes pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et approuvant la mise en place de conventions particulières avec chaque commune intéressée ;

Considérant que dès 2011, les communes et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au sein d'un service mixte d'urbanisme ;

Considérant que, pour ce faire, une convention entre la CCVH et les communes a été établie, puis modifiée à plusieurs reprises par voie d'avenants,

Considérant que le champ d'application de la convention étant trop restrictif, il est ainsi proposé aux communes d'ajouter les déclarations préalables complexes,

Considérant que l'article 2 de la convention proposera aux communes de définir lors de la signature les actes à instruire :

. Les certificats d'urbanisme :

■ **pré-opérationnel (CUb)**

○ d'information (CUa)

. Les déclarations préalables :

○ Toutes

○ créant de la surface de plancher ou valant division

■ **créant de la surface de plancher ou valant division et les DP complexes (dans la limite de 20 par an)**

Considérant que les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir et les autorisations de travaux seront automatiquement instruits par la communauté de communes,

Considérant qu'il n'existera, ainsi, plus qu'un seul modèle de convention, personnalisée selon les choix communaux,

Considérant que, par ailleurs, le SDIS a décidé de ne plus instruire et passer en commission les ERP de 5^{ème} catégorie, sans locaux à sommeil et de moins de 20 personnes dès le 1^{er} janvier 2020 ; cela représente une cinquantaine de dossiers par an pour les communes sous instruction CCVH,

Considérant qu'il est ainsi proposé aux communes membres l'instruction technique des pièces liées à la sécurité des projets d'Etablissements Recevant du Public ; ceci de la même façon que le service analyse le volet accessibilité ; des prescriptions seront alors proposées aux communes et insérées dans les arrêtés autorisant les projets,

Considérant qu'un toilettage des articles est également effectué afin d'ouvrir la possibilité aux transmissions dématérialisées et à la procédure d'organisation des permanences,



Considérant que l'article relatif aux conseils en urbanisme est supprimé puisqu'il relève des missions proposées par le service mutualisé « ingénierie en urbanisme »,

Considérant qu'il est ajouté la possibilité de modifier les missions de chacune des parties en cas de circonstances particulières de type crise sanitaire, économique, sécuritaire...,

Considérant enfin que les tarifs des actes ont été réévalués ; en effet, ceux-ci n'avaient pas observé de modification depuis 2012 alors que les charges afférentes au service ont augmenté (masse salariale, coûts environnés, mise à jour du logiciel non effectuée depuis 2011...)

Considérant qu'il est proposé de recalculer le coût des actes en fonction du ratio temps-difficulté/actes défini par l'Etat ou la référence est le permis de construire dont le coût sera augmenté de 3 %,

Considérant que les permanences d'une demi-journée en commune seront facturées 90 € la permanence pour un ou deux rendez-vous, 120 € pour trois ou quatre rendez-vous, 150 € pour cinq ou six rendez-vous,

Considérant qu'il convient donc de modifier la convention initialement conclue par une nouvelle convention à signer avec chaque commune,

Considérant la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2020,

Considérant l'adhésion de la commune de Saint Jean de Fos au service ADS dès sa création ;

Il est rappelé que l'adhésion de la commune à ce service commun ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire, en matière d'autorisations d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil, la réception des demandes des pétitionnaires, la signature et la délivrance des actes, qui restent de sa compétence. Le suivi et le contrôle des travaux seront ainsi assurés par les agents de la commune, en application des décisions du Maire.

Le service commun sera chargé de l'ensemble de l'instruction des autorisations et actes sauf ceux instruits en interne par la Commune, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de poursuivre l'adhésion au service commun des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol mis en place par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- **D'APPROUVER** la convention proposée applicable au 1^{er} janvier 2021, ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte nécessaire à son application
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget primitif 2021 et le seront aux suivants

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION TECHNIQUE DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

PREAMBULE

L'article L.5211-4-I du code général des collectivités territoriales prévoit que les services d'un établissement de coopération intercommunale peuvent être mis à disposition d'une ou plusieurs communes membres pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation du service.

Les communes et la communauté de communes Vallée de l'Hérault ont ainsi décidé de mettre en commun leurs moyens pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au sein d'un service mixte d'urbanisme, intervenant à la fois pour le compte de la communauté de communes pour ses propres compétences (planification SCOT et schémas de secteurs, ZAC d'intérêt communautaire) et pour celles des communes membres (urbanisme réglementaire, application du droit des sols, conseil en urbanisme opérationnel et planification) qui le souhaitent.

Cette convention entre la commune et la communauté de communes Vallée de l'Hérault fixe les modalités de cette mise à disposition.

Il est donc convenu ce qui suit :

Entre d'une part

La commune de, représentée par son Maire M. Pascal DELIEUZE, autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2021,
ci-après désignée « la commune »

et

D'autre part

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, représentée par son Président M. SOTO, autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2020,
ci-après désignée « la communauté de communes »

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'assistance technique qu'apporte la communauté de communes Vallée de l'Hérault à la commune pour l'instruction de certaines autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence communale

ARTICLE 2 : CHAMPS D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention concerne une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés par le Maire au nom de la commune sur son territoire, soit :

- Les certificats d'urbanisme :
 - ☒ **pré opérationnel (CUB)**
 - ☐ d'information (CUa)
- Les déclarations préalables :
 - ☐ en intégralité
 - ☐ créant de la surface de plancher et valant division
 - ☒ **créant de la surface de plancher et valant division et jugées « complexes » par la commune dans la limite de 20 par an (ex. créant de l'emprise au sol ou liées à une AT)**
- Les permis de construire (y compris modificatifs)
- Les permis d'aménager
- Les permis de démolir

La procédure porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction, à savoir de l'examen de la recevabilité de la demande ou de la déclaration à la rédaction du projet de décision.

La communauté de communes instruit l'ensemble des autorisations et actes relatifs aux Etablissements Recevant du Public de 1ère à 5ème catégorie délivrés par le Maire au nom de la commune sur son territoire suite à l'avis de la Commission d'Arrondissement ou de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, soit :

- Les Permis de construire
- Les Autorisations de Travaux

L'assistance technique porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction, à savoir de l'examen de la recevabilité de la demande à la rédaction du projet de décision.

La mission définie dans la convention porte sur l'adéquation du projet avec les règles d'accessibilité et de sécurité des personnes, fixées notamment par l'arrêté du 1er août 2006.

ARTICLE 3 : MISSIONS ASSUREES PAR LA COMMUNE

Pour toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de sa compétence, la commune

- Vérifie la présence et le nombre légal de dossiers requis et la qualité des pièces constitutives du dossier à partir de l'imprimé CERFA « bordereau de dépôt des pièces jointes »
- Enregistre le dossier et affecte un numéro d'enregistrement conforme aux arrêtés ministériels en vigueur au moment du dépôt de la demande
- Accuse réception de la demande ou donne décharge du dépôt de la demande et tamponne chaque pièce du dossier avec le numéro et la date de dépôt
- Procède à l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande, lorsque cet affichage est requis, dans les 15 jours qui suivent le dépôt de la demande et durant toute l'instruction de celle-ci
- Conserve un exemplaire de la demande ou de la déclaration ainsi que du dossier qui l'accompagne
- Adresse un exemplaire de la demande d'autorisation d'urbanisme au Préfet dans la semaine qui suit le dépôt
- Transmet sans délai et sans pouvoir excéder 7 jours à compter du dépôt de la demande, au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine un exemplaire du dossier lorsque la demande porte sur un immeuble inscrit ou classé au titre des monuments historiques ou sur un immeuble adossé à un immeuble classé, ou lorsque la décision est subordonnée à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Transmet au Préfet un exemplaire supplémentaire du dossier lorsque celui-ci se situe dans un site classé ou une réserve naturelle
- Transmet sans délai et sans pouvoir excéder 7 jours à compter du dépôt de la demande, à la Communauté de communes les autres exemplaires de la demande avec toutes les pièces du

dossier. Passé ce délai, le service instructeur n'étant plus en mesure d'assurer sa mission dans les délais réglementaires retournera la demande non traitée à la communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 034-213402670-20210413-D_2021_018-DE

- Donne à la communauté de communes toutes les instructions des tâches citées à l'article 4 de la présente convention, notamment les informations précises sur les équipements desservant le terrain d'assiette et sur l'insertion du projet dans son environnement, ainsi que toute information utile sur les actes antérieurs qui auraient pu être délivrés sur le terrain d'assiette. Cette fiche de renseignement comprend également l'avis du maire sur le dossier (favorable, défavorable, favorable avec prescription, sursis à statuer). Elle est transmise à la communauté de communes le plus rapidement possible et dans un délai ne pouvant excéder 15 jours suivant la date de dépôt de la demande
- Statue sur la demande par arrêté, vise chacune des pièces « vu pour être annexé à l'arrêté n° du », notifie sa décision au demandeur par lettre recommandée avec avis de réception, procède à son affichage en mairie et adresse une copie au Préfet au titre du contrôle de légalité et en vue de l'établissement des statistiques
- Transmet une copie de l'arrêté à la communauté de communes (par enregistrement dans le logiciel d'instruction)
- En cas d'autorisation tacite, transmet sans délai au Préfet le dossier et les pièces d'instruction en l'état
- Assure la communication des documents relatifs aux autorisations individuelles d'urbanisme à toute personne qui en fait la demande dans le respect des dispositions législatives et réglementaires (loi n°78-753 du 17 juillet 1978 sur la communication des documents administratifs et décrets d'application)
- Reçoit les déclarations d'ouverture de chantier et adresse copie au Préfet en vue de l'établissement des statistiques, ainsi qu'une copie à la Communauté de communes pour classement dans le dossier (par enregistrement dans le logiciel d'instruction)
- Accuse réception ou donne décharge du dépôt de l'attestation de l'achèvement et de la conformité des travaux et la transmet à la Communauté de communes dans un délai maximum de 7 jours à compter du dépôt de cette déclaration en mairie (par enregistrement dans le logiciel d'instruction)
- Délivre les certificats de conformité et les certificats d'achèvement de travaux et en adresse copie à la Communauté de communes (par enregistrement dans le logiciel d'instruction) et au Préfet en vue du contrôle de légalité
- Conserve un exemplaire de la demande ainsi que le dossier qui l'accompagne

Afin de faciliter les missions de la communauté de communes, la commune s'engage à assurer une navette de courrier entre la commune et la communauté de communes. La commune est responsable de la navette des documents. Elle utilise pour cela les moyens qu'elle juge bons (poste, porteur ...). La transmission par voie dématérialisée est autorisée et doit être privilégiée. Une procédure interne est définie.

Ces missions peuvent différer en cas de circonstances particulières de type crise sanitaire, économique, sécuritaire, intempéries, inondation, dégât des eaux, maladie touchant plus de 50 % du personnel de l'une des parties dans une période de deux mois consécutifs, arrêt partiel ou total des réseaux de télécommunications, blocages de routes tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale de la présente convention.

Afin de permettre à la communauté de communes de remplir correctement les missions décrites dans la présente convention, la commune s'engage à fournir un dossier du document d'urbanisme approuvé. Ce dossier sera mis à jour par la commune, à ses frais, selon les modalités de l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme à chaque modification ou révision du document approuvé, pour l'ensemble des documents concernés. Dans le cas où la communauté de communes ne disposerait

pas du dossier du document d'urbanisme approuvé, les dossiers de demande d'autorisation seront retournés en l'état et sans délai à la commune.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 034-213402670-20210413-D_2021_018-DE

ARTICLE 4 : MISSIONS ASSUREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de compétence communale visés à l'article 2 de la présente convention, la communauté de communes assure au nom de la commune les missions suivantes :

- Procède à l'examen technique du dossier au regard des règles d'urbanisme applicables au terrain considéré
- Vérifie le caractère complet du dossier et s'il est incomplet, invite le demandeur à le compléter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé dans le mois suivant le dépôt de la demande ou de la déclaration, et adresse copie de cette lettre à la commune
- Lorsque le dossier est complet et qu'il nécessite une consultation de services modifiant le délai de base d'instruction, fait connaître au demandeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois qui suit le dépôt de la demande initiale ou des pièces complémentaires, la date avant laquelle, compte tenu des délais réglementaires d'instruction, la décision devra lui être notifiée
- Recueille auprès des personnes publiques, services ou commissions intéressées par le projet, les accords, avis ou décisions prévus par les lois en vigueur, notamment auprès des services habilités à demander que soient prescrites des participations financières
- Rédige le projet de décision initiale et ses éventuelles évolutions (modificatif, transfert, prorogation, retrait) et l'adresse au Maire accompagné le cas échéant d'un rapport explicatif. Afin de prévoir un délai pour la signature, cette transmission aura lieu au plus tard 7 jours ouvrables avant la date d'expiration du délai d'instruction. La communauté de communes garde copie du bordereau d'envoi et du projet de réponse
- Informe en permanence le Maire ou ses services de tout élément de nature à modifier le déroulement de l'instruction, à provoquer un allongement du délai ou entraîner une décision négative contraire à l'avis du Maire
- Lorsque la délivrance de l'autorisation aurait eu pour effet la modification ou la création d'un accès sur une voie publique, consulte le service gestionnaire de la voie, sauf lorsque le plan local d'urbanisme réglemente déjà les conditions d'accès sur cette voie
- Prépare le dossier pour l'examen en sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées si nécessaire

Pour les autorisations et actes relatifs à la réglementation des Etablissements Recevant du Public, la Communauté de communes assure au nom de la commune les missions suivantes

- Procède à l'examen technique du dossier au regard des règles d'accessibilité des personnes handicapées applicables au projet.
- Lorsque le projet est complet, rédige le rapport pour la commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, prépare et envoie le dossier pour le passage en commission.
- S'informe de la date de passage du dossier en commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et en informe la mairie
- Assiste le projet en commission d'accessibilité si nécessaire
- Recueille auprès des commissions intéressées par le projet, des décisions prévues par les lois en vigueur
- Informe la mairie de l'avis rendu par la commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

- En cas de demande de dérogation du pétitionnaire aux règles en vigueur concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, envoi du dossier pour avis auprès de la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Pour les Etablissements Recevant du Public de 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil et de moins de 20 personnes (effectif public) et excepté les établissements à caractère éducatif (école), à caractère festif (bar musical, cabaret, etc.) ainsi que les lieux de culte et lieux disposant d'un sous-sol, procède à l'examen technique du dossier au regard des règles de sécurité contre l'incendie et la panique et établi d'éventuelles prescriptions à joindre à l'arrêté autorisant le projet

Ces missions peuvent différer en cas de circonstances particulières de type crise sanitaire, économique, sécuritaire, intempéries, inondation, dégât des eaux, maladie touchant plus de 50 % du personnel de l'une des parties dans une période de deux mois consécutifs, arrêt partiel ou total des réseaux de télécommunications, blocages de routes tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale de la présente convention.

ARTICLE 5 : DELEGATION DE SIGNATURE

Pour l'application de la présente convention, la commune transmet à la communauté de commune avec les dossiers à instruire, des instructions claires et précises pour l'exécution des tâches qu'elle lui confie. Le Maire délègue sa signature aux agents chargés de l'instruction des demandes, désignés par le Président de la communauté de communes. Les copies d'actes de procédures (majoration des délais et pièces manquantes) signés par délégation du Maire sont systématiquement adressées à la commune pour information.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT – ARCHIVAGE

Les dossiers sont classés et archivés en mairie.

La communauté de communes gardera en archive un exemplaire informatique ou papier du dossier complet

- De permis de construire pendant 3 ans
- Du permis de démolir pendant 3 ans
- Du permis d'aménager pendant 10 ans
- De l'autorisation de travaux pendant 5 ans

ARTICLE 7 : RECEPTION DU PUBLIC

La commune assurera l'information du public.

Les agents de la communauté de communes pourront, à la demande expresse de la commune et exclusivement sur rendez-vous, recevoir le pétitionnaire en mairie pour tout projet à enjeux pour la commune nécessitant une étude particulière.

Aucune réception du public ne sera assurée au siège de la communauté de communes.

Les agents de la Communauté de Communes réalisent des permanences d'une demi-journée en communes afin de renseigner les pétitionnaires et ceci en présence d'un ou plusieurs représentants de la commune, à raison d'une permanence par mois pour les communes de moins de 1500 habitants et deux permanences par mois pour les communes de plus de 1500 habitants. Ils pourront ainsi apporter un conseil technique sur les projets relevant de la réglementation des ERP

La réception des pétitionnaires, lors de ces permanences, s'exerce exclusivement sur rendez-vous. Les rendez-vous seront gérés par la commune dans un maximum de six rendez-vous par demi-journée. A minima les informations suivantes devront être communiquées à la Communauté de Communes la semaine précédente : objet du rendez-vous, référence cadastrale du projet et numéro du dossier existant le cas échéant.

Un calendrier annuel est mis en place fixant de manière régulière les jours de permanence des permanences

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 034-213402670-20210413-D_2021_018-DE

ARTICLE 8 : DETERMINATION DE L'ASSIETTE ET LIQUIDATION DES TAXES

L'article 317 septies A du code général des impôts annexe II indique que la détermination de l'assiette et la liquidation des impositions dont la délivrance du permis de construire constitue le fait générateur, sont une mission d'Etat qui reste exercée par les services de l'Etat.

Le projet de décision transmis à la commune par la communauté de communes comportera la liste des taxes exigibles au moment de la délivrance de l'autorisation.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La mise à disposition des services de la communauté de communes donne lieu à rémunération fixée par délibération du conseil communautaire, susceptible d'une révision chaque année en fonction du coût réel du service :

Le coût des actes est basé sur le ratio temps-difficulté/actes défini par l'Etat, ou la référence est le permis de construire :

PC : 1

DP : 0.7

PA : 1.2

CUa : 0.2

Cub : 0.4

PD : 0.8

Transfert/prorogation : 0.2

- Mission d'assistance technique pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols:

CUa : 44 €

Cub : 88 €

DP : 154 €

PC : 220 €

PA : 264 €

PD : 176 €

- Les permanences d'une demi-journée en commune seront facturées 80 € la permanence pour un ou deux rendez-vous, 120€ pour trois ou quatre rendez-vous, 150 € pour cinq ou six rendez-vous.
- Mission d'assistance technique pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs aux Etablissements recevant du public :

AT : 132 € ou 264€ si instruction du volet sécurité

Instruction du volet accessibilité : 132 €

Instruction du volet sécurité : 132 €

La facturation est réalisée tous les 6 mois sur la base des actes instruits.

Les tarifs pourront être révisés, sans avenant à la présente convention, dans la limite de 3% annuellement.

ARTICLE 10 : CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

La communauté de communes apportera son assistance à la commune gracieux et administratifs sur les autorisations délivrées dans le cadre de la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-D-2021-018-DE

Recours gracieux

La commune aura en charge :

- D'accuser réception de toute demande formulée par un requérant (article 1^{er} de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens)
- De transmettre à la communauté de communes la lettre d'accusé de réception accompagnée du recours dans les 7 jours suivant son dépôt

La communauté de communes pourra prendre en charge l'argumentaire de réponse au recours gracieux

Contentieux administratif

La commune transmettra à la communauté de communes la demande de recours en matière de recours administratif dès réception en cas de référé, et dans les 7 jours suivant son dépôt pour un recours au fond, accompagné des preuves d'affichage et de transmission au contrôle de légalité de la décision attaquée.

La communauté de communes prendra en charge l'argumentaire et les documents techniques qui seront transmis à l'avocat choisi par la commune pour défendre ses intérêts. Seule la commune assistée ou représentée par l'avocat de son choix est autorisée à ester en justice pour son compte.

La communauté de communes ne sera pas tenue d'apporter son assistance lorsque :

- La décision contestée est différente de la proposition faite par elle en tant que service instructeur
- Le contentieux est généré par un dysfonctionnement de la commune en ce qui concerne le suivi administratif des dossiers (notamment en cas de dépassement des délais réglementaires, de défaillance de sa part dans la procédure de notification de la décision, ...) et d'une manière générale en cas d'incompatibilité avec une mission assurée par la communauté de communes.

ARTICLE 11 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021

ARTICLE 12 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée, avec l'accord des deux parties, en fonction de l'évolution de la réglementation ou des contraintes liées à l'organisation des différentes missions.

ARTICLE 13 : RESILIATION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou par l'autre des parties à l'issue d'un délai de préavis de 6 mois.

ARTICLE 14 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant pour l'application de la présente convention relève du tribunal administratif de Montpellier.

Fait à Gignac, le 13 avril 2021

, en deux exemplaires

Pour la commune de
Le Maire

Pour la communauté de communes Vallée de
l'Hérault
Le Président



Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-D_2021_018-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, , Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux compétences des communautés de communes,

Vu les articles L.5211-17 et L. 5211-20 du même code relatif aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Vu les statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Vu la délibération n°2488 en date du 25 janvier 2021 par laquelle le Conseil communautaire invite les communes membres à se prononcer, par délibération de leurs conseils municipaux, sur les modifications statutaires en projet dans leurs dispositions relatives aux compétences de l'établissement,

Considérant que les modifications envisagées n'engendrent aucun impact en termes de coûts ou de charges pour les communes membres,

Considérant qu'il s'agit de faire coïncider la pratique quotidienne des compétences communautaires aux textes en vigueur et d'appréhender les évolutions à venir dans un souci de respect du principe de spécialité qui commande la régularité de l'intervention de l'établissement communautaire,

Considérant que ces modifications statutaires relèvent de la procédure prévue à l'article L.5211-20 du CGCT précité, qui prévoit qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée,

Considérant qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable,

Considérant que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement,

Considérant que l'Assemblée est invitée à se prononcer sur les modifications statutaires envisagées.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions (Mme Granier et pouvoir, M. Boissérie) et 15 voix pour :

- **SE PRONONCE favorablement sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, tels que proposés en annexe.**

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Transmission au représentant de l'État le

Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Le Maire,

Pascal DELIEUZE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAC (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'EPCI

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2121-29,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, publiée au Journal officiel le 26 mars 2014, et en particulier son article 136 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en particulier son article 7 ;

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, en particulier son article 5 ;

Considérant que les communautés de communes existantes à la date de publication de la loi ALUR, non compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi ou, si une opposition a été formulée, au premier juillet de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires sauf nouvelle opposition ;

Considérant que cette opposition doit émaner d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population ;

Considérant que la loi du 14 novembre 2020 susvisée a reporté la prise d'effet du transfert automatique de la compétence PLUi au 1^{er} juillet 2021,

Considérant que le délai durant lequel un droit d'opposition au transfert du PLUi peut être exercé par les communes membres court du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021,

Considérant par conséquent qu'une délibération doit être prise et rendue exécutoire par les communes souhaitant s'opposer au transfert de compétence d'ici le 30 juin 2021 ;

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021
Signé : Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

PROJET DE TRAVAUX ROUTE D'ANIANE : Choix du bureau d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre et étude paysagère

M. le Maire rappelle la décision de réaliser les travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de la Route d'Aniane à l'automne 2021. Une consultation a été lancée pour la mission maîtrise d'œuvre ainsi que l'étude paysagère de cette opération. Trois entreprises ont été sollicitées et ont rendu les propositions suivantes :

- Entech ingénieurs conseils : 32 500 € H.T. (39 000 € TTC soit 9.366 % du coût de l'opération)
- SERI bureau d'études techniques : 29 495 € H.T. (35 394 € TTC soit 8.50 % du coût de l'opération)
- Cabinet MERLIN : 34 460 € H.T. (41 352 € TTC soit 9.93 % du coût de l'opération)

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** le bureau d'études techniques SERI pour la mission de maîtrise d'œuvre et étude paysagère pour un coût H.T de 29 495 € H.T. (35 394 € TTC)
- **DONNE l'aval** à M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, , Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

PROJET DE TRAVAUX ROUTE D'ANIANE : choix du BET notice hydraulique

Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de la Route d'Aniane devant débiter à l'automne 2021, M. le Maire informe qu'il y a de choisir un bureau d'études techniques pour la réalisation d'une notice hydraulique. Deux entreprises ont été sollicitées et ont rendu les propositions suivantes :

- SERI bureau d'études techniques : 2 800 € H.T soit 3 360 € TTC
- HYDRAULIC Ingénieurs conseil : 3 650 € H.T soit 4 380 € TTC

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** SERI bureau d'études techniques pour la réalisation d'une notice hydraulique pour un coût H.T. de 2 800 € (3 360 € TTC).
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL.

Absents : Jocelyne KUZNAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

PROJET DE TRAVAUX ROUTE D'ANIANE : Choix du BE pour une étude géotechnique

Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de la Route d'Aniane devant débiter à l'automne 2021, M. le Maire informe qu'il y a de choisir un bureau d'études techniques pour la réalisation d'une étude géotechnique. Deux entreprises ont été sollicitées et une seule a rendu une proposition :

- GRACCHUS : 5 477 € H.T. (6 572.40 € TTC)

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** GRACCHUS Laboratoire routier pour la réalisation d'une étude géotechnique pour un coût H.T. de 5 477 € (6 572.40 € TTC).
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

PROJET DE TRAVAUX ROUTE D'ANIANE : Choix de la mission géomètre

Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de la Route d'Aniane devant débiter à l'automne 2021, M. le Maire informe qu'il y a de choisir un bureau de géomètres pour les plans topographiques et les alignements. Trois entreprises ont été sollicitées et deux ont rendu les propositions suivantes :

- dGEma : 2 580 € H.T soit 3 096 € TTC
- Cabinet ROQUE Selarl : 3 375 € H.T soit 4 050 € TTC

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** le cabinet de géomètres dGEma pour un coût H.T. de 2 580 € (3 096 € TTC).
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

PROJET DE TRAVAUX ROUTE D'ANIANE : Choix de la mission Natura 2000

Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de la Route d'Aniane devant débiter à l'automne 2021, M. le Maire informe qu'il y a de choisir un bureau d'études pour une mission Natura 2000. Trois entreprises ont été sollicitées et deux ont rendu les propositions suivantes :

- ECO-MED : 2 550 € H.T soit 3 060 € TTC
- SERI bureau d'études techniques : 1 900 € H.T soit 2 280 € TTC

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER SERI Bureau d'études techniques pour la mission Natura 2000 un coût H.T. de 1 900 € (2 280 € TTC).
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

PROJET DE TRAVAUX ROUTE D'ANIANE : Subvention FEDER – Plan de financement

M. le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de village Route d'Aniane et sa situation géographique dans le périmètre des Gorges de l'Hérault classées Grand site de France. Un dossier de demande de subvention au titre du Feder enveloppe 2014/2020 a été déposé et il est demandé d'explicitier, pour cette subvention, le plan de financement de l'opération qui est distinct du coût total de l'opération estimé à 641 075 € H.T.

Les dépenses éligibles au financement des fonds européens sont les suivantes :

Dépenses éligibles € H.T.	Montant Feder sollicité	% subvention Feder de l'opération
Travaux : 156 415.00	93 849.00 €	60 %
Etudes : 25 623.73	15 374.24 €	60 %
Candélabres (EP) 22 769.55	13 661.73 €	60 %
TOTAL 204 808.28	122 884.97 €	60 %

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la subvention Feder de l'opération de travaux Route d'Aniane
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et à l'attribution de cette subvention

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire





SERI
Agence Languedoc Roussillon
134 rue de Fontcaude
34080 Montpellier
www.beseri.fr

AGENCE REY / THUILE
PAYSAGISTES d.p.i.g.
paysage et urbanisme



Requalification Route d'Aniane SAINT JEAN DE FOS

Maitrise d'ouvrage		Eléments de projet		Montant du projet						Subventions			
				MAIRIE SAINT JEAN DE FOS		CONSEIL DEPARTEMENTAL		ETAT		EUROPE		DPT	
				Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT
DEPARTEMENT	Ensemble phase n°1 et phase n°2	Montant Estimatif (HT)		120 000,00 €			120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €				
	CHAUSSÉE			10 171,27 €			10 171,27 €	2 034,25 €	12 205,53 €				
	MAITRISE D'ŒUVRE						0,00 €	0,00 €	0,00 €				
MAIRIE SJDF	ETUDE GEOTECHNIQUE												
	ESTIMATIF TRAVAUX			156 415,00 €						31 283,00 €	93 849,00 €		
MAIRIE SJDF	ETUDES			71 565,00 €						28 626,00 €		28 626,00 €	
				25 623,73 €						5 124,75 €	15 374,24 €		
HERAULT ENERGIE (Convention avec maitre SJDF)				2 800,00 €						1 120,00 €		1 120,00 €	
	ENFOUISSEMENT ELECTRICITE ET TELECOM ECLAIRAGE PUBLIC (Réseaux)			231 730,45 €						43 589,35 €		20 254,00 €	
TOTAL	ECLAIRAGE PUBLIC - Fourniture des câbles			22 769,55 €						4 553,91 €	13 861,73 €		
				641 075,00 €			130 171,27 €	26 034,25 €	156 205,53 €				
Montant TOTAL Subventions				399 381,98 €									
										114 297,01 €	122 884,97 €	50 000,00 €	112 200,00 €
										% subventions	22,37%	24,05%	9,79%
										TOTAL SUBVENTIONS			

Montant éligible pour subventions EUROPE: 182 038,73 euros ht (156 415 Ht - Estimatif travaux + 26623,73 - Etudes, hors étude hydraulique)

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 034-213402670-20210413-D_2021_026-DE

Berger
Levrault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

PROJET DE CREATION D'UN STREET WORKOUT – Demande de subventions

M. le Maire informe que le projet de création d'un Street Workout + zone fitness, dont le montant est estimé à 26 666.67 euros H.T soit 32 000 euros TTC, entre la salle polyvalente et les courts de tennis peut faire l'objet de subvention de la part de l'Etat et du Conseil Départemental.

Il propose de solliciter ces deux financeurs pour la réalisation de ce projet.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE du principe de réalisation de ces travaux sur l'exercice 2021
- AUTORISE M. le Maire à solliciter l'Etat, Agence Nationale du sport, une subvention à hauteur de 50 % du montant du projet de Street Workout hors taxes soit 13 333.34 euros d'aide
- AUTORISE M. le Maire à solliciter le Conseil départemental une subvention de 30 % du montant H.T. du projet soit 8 000 euros d'aide ;
- AUTORISE M. le Maire à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la Commune, le plan de financement prévisionnel ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

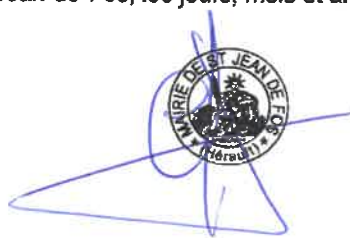
Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

PROJET DE REFECTION DES COURTS DE TENNIS – Demande de subvention

M. le Maire rappelle que les courts de tennis se dégradent et qu'il est nécessaire de procéder à leur réfection totale. L'estimation de ces travaux s'élève à 11 731.67 euros H.T soit 14 078 euros TTC. M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter l'Agence Nationale du Sport, service de l'Etat, en vue d'obtenir une subvention pour ce projet qui serait réaliser en 2021.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** du principe de réalisation de ces travaux sur l'exercice 2021
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'Etat, Agence Nationale du Sport, une subvention à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux soit 5 865 euros d'aide
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

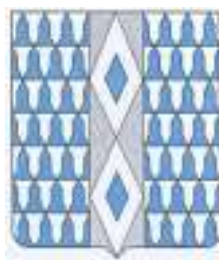
Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 14.04.2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 14.04.2021

Signé : Le Maire

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)



A - LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi qu'au rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site Internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

La présente note répond à cette obligation et est également disponible sur le site internet de la commune **www.mairie-saintjeandefos.fr**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent la date limite d'adoption.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil municipal de Saint-Jean- de-Fos.

Il a été proposé, exposé et validé lors de la réunion de la commission des finances en date du 1er avril 2021.

Il a été établi avec la volonté de :

- Redynamiser et moderniser les services municipaux ;
- Donner la priorité à l'amélioration du cadre de vie dans tous ses aspects ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre et maintenir un haut niveau de services rendus aux habitants ;
- Maximiser la rentrée des recettes, trouver de nouvelles opportunités et mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible ;
- Contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;

B - LE BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville et les indemnités des élus ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Chaque section est divisée en chapitres eux-mêmes divisés en articles budgétaires (comptes pour la comptabilité privée).

Pour notre commune, au regard de sa strate (- 3.500 habitants), le budget est voté au niveau de chaque chapitre.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 443 624.26 euros en dépenses et en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	518 733,00	0,00	488 051,00	488 051,00	488 051,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	627 000,00	0,00	619 700,00	619 700,00	619 700,00
014	Abattements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	139 700,00	0,00	137 921,00	137 921,00	137 921,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 285 433,00	0,00	1 245 672,00	1 245 672,00	1 245 672,00
66	Charges financières	28 555,00	0,00	26 440,00	26 440,00	26 440,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	58 027,87		66 637,81	66 637,81	66 637,81
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 413 015,87	0,00	1 343 749,81	1 343 749,81	1 343 749,81
023	Virement à la section d'investissement (5)	40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
TOTAL		1 453 015,87	0,00	1 443 624,26	1 443 624,26	1 443 624,26
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 443 624,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 033,00	0,00	46 700,00	46 700,00	46 700,00
73	Impôts et taxes	468 581,83	0,00	878 991,39	878 991,39	878 991,39
74	Dotations et participations	451 348,00	0,00	338 935,00	338 935,00	338 935,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	0,00	7 700,00	7 700,00	7 700,00
Total des recettes de gestion courante		1 016 968,83	0,00	1 282 326,39	1 282 326,39	1 282 326,39
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 016 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 056 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						161 191,87
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 443 624,26

I. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, TAP, location de la salle polyvalente, concessions funéraires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 sont évaluées à 1 282 432.39 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	46 033,00	0,00	46 700,00	46 700,00	46 700,00
73	Impôts et taxes	466 581,83	0,00	878 991,39	878 991,39	878 991,39
74	Dotations et participations	451 346,00	0,00	338 935,00	338 935,00	338 935,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	0,00	7 700,00	7 700,00	7 700,00
Total des recettes de gestion courante		1 016 962,83	0,00	1 282 326,39	1 282 326,39	1 282 326,39
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 016 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 056 968,83	0,00	1 282 432,39	1 282 432,39	1 282 432,39
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						161 191,87
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 443 624,26

L'atténuation des charges (chapitre 013) pour un montant de **10.000 €** correspondant à des remboursements de trop-versés de charges ou de rémunérations de personnel.

Le **produit des services** (chapitre 70) est prévu à hauteur de **46 700.00 €**. Ce produit est constitué principalement de la redevance péri-scolaire pour 45 000.00 € (restauration scolaire), les concessions dans les cimetières pour 1 000.00€.

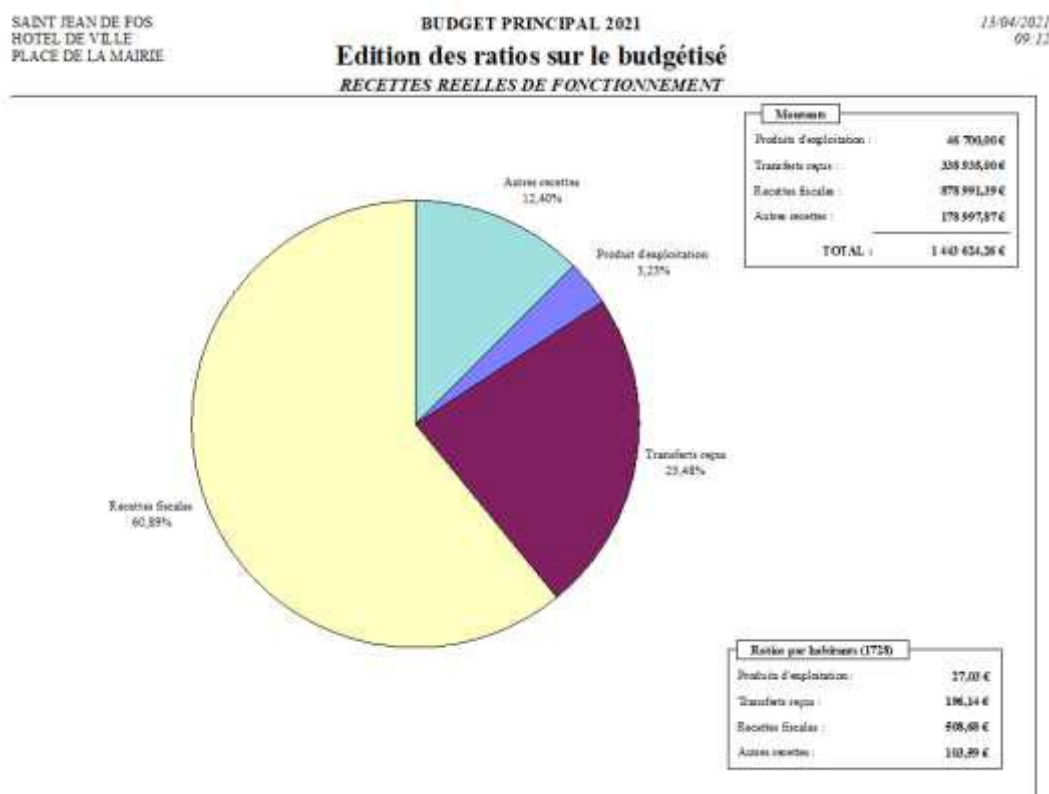
Les **impôts et taxes** (chapitre 73) pour un montant total 878 991.39 € comprennent la perception des 2 taxes foncières pour 755 155.00 €, la dotation de solidarité intercommunale (reversion fiscalité entreprise CFE) pour 6 000.00€, les droits de place pour 500 € (le contexte sanitaire limite très fortement la perception de cette redevance, la taxe sur les consommateurs finaux d'électricité (EDF et ses concurrents) pour 30 000.00 € et des taxes diverses don't 79 000.00 € relatifs aux droits de mutation.

Concernant les rentrées fiscales, il est à noter que le taux départemental de la taxe foncière pour le bâti de 21.45 % a été additionné mathématiquement à celui de la Commune qui était de 24.58 %. Pour 2021, le taux communal de cette taxe est maintenant de 46.03 %. La suppression de la taxe d'habitation et des compensations induisent pour la commune une contribution de 42 698 euros qui viendra se soustraire au produit fiscal attendu pour l'année 2021.

La municipalité a décidé d'augmenter de 2 points la taxe communale Foncier Bâti pour l'année 2021, le taux de la taxe sur le foncier bâti progresse de 46.03 % à 48.03 % et la taxe sur le foncier non bâti reste inchangé à 88,00 %, en raison des fortes gelées sur les récoltes agricoles, ce qui augmente le produit fiscal attendu de 29 600 euros par rapport au produit de référence sans augmentation.

Les dotations et participations (chapitre 74) qui sont des dotations de compensation versées par l'Etat en fonction de la strate à laquelle appartient notre commune, son caractère rural et différents paramètres liés au nombre d'habitants, longueurs de voiries, dynamisme économique, catégorie socio-professionnelle des habitants... ont été notifiées aux collectivités au 5 avril 2021. Elles s'élèvent à un montant total de 285 041 euros.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent les loyers perçus par la commune pour les biens immobiliers loués pour 7 700 €, recette en baisse du fait de la non location de la salle polyvalente pour la deuxième année consécutive.



II. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées

aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

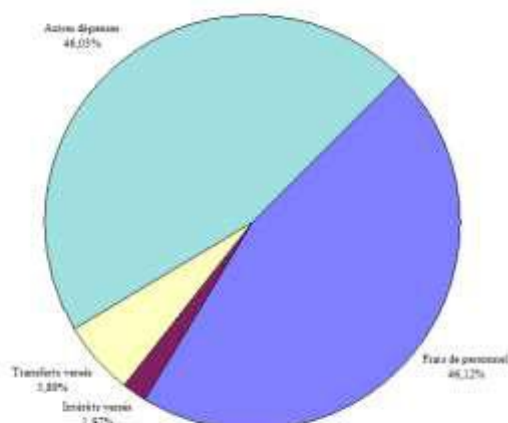
Les dépenses de fonctionnement 2021 sont évaluées à 1 443 624.26 euros.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	518 733,00	0,00	488 051,00	488 051,00	488 051,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	627 000,00	0,00	519 700,00	519 700,00	519 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	139 700,00	0,00	137 921,00	137 921,00	137 921,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 285 433,00	0,00	1 245 672,00	1 245 672,00	1 245 672,00
66	Charges financières	28 555,00	0,00	26 440,00	26 440,00	26 440,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	58 027,87		66 637,81	66 637,81	66 637,81
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 413 015,87	0,00	1 343 749,81	1 343 749,81	1 343 749,81
023	Virement à la section d'investissement (5)	40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 000,00		99 874,45	99 874,45	99 874,45
TOTAL		1 453 015,87	0,00	1 443 624,26	1 443 624,26	1 443 624,26
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 443 624,26

SAINT JEAN DE FOS
HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE

BUDGET PRINCIPAL 2021
Edition des ratios sur le budgétisé
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

11/04/2021
09:18



MONTANTS	
Frais de personnel :	669 798,90 €
Intérêts versés :	26 440,00 €
Transferts versés :	79 083,90 €
Autres dépenses :	658 521,93 €
TOTAL :	1 343 749,81 €

RATIOS PAR HABITANT (1726)	
Frais de personnel :	389,82 €
Intérêts versés :	16,26 €
Transferts versés :	46,77 €
Autres dépenses :	387,94 €

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) sont estimées à hauteur de **488 051.00 €**, soit une baisse de près de 6 % par rapport à 2020.

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services municipaux : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes d'assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires et surtout la convention enfance jeunesse avec l'Association Familles Rurales qui représente près d'un quart de ce chapitre.

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant. Un premier travail a été réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire. Une attention particulière sera portée tout au long de l'exécution du budget de cette année et lors de la préparation du prochain.

Les **charges de personnel** (chapitre 012) s'établissent à **619 700.00 €**.

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) sont évaluées à **137 921.00 €**. Elles correspondent aux indemnités des élus à verser, à des contributions aux organismes de regroupement, au maintien du soutien à la dynamique associative avec un montant de subventions de 29 000 €, la contribution au service incendie pour 32 388 €, une subvention de fonctionnement au CCAS pour 3 450 €.

Les **charges financières** (chapitre 66) pour **26 440 €** correspondent au remboursement des intérêts des emprunts et qui sont fonction des tableaux d'échéance de remboursement de la dette.

Les prévisions de **dépenses imprévues** (chapitre 022) d'un montant de **66 637.81 €** donnent comme le permettent les textes la possibilité de pouvoir à tout moment alimenter des dépenses de fonctionnement sans repasser par un vote au Conseil municipal. Elles sont normalement plafonnées à 7,5% du montant total des dépenses de fonctionnement.

Enfin pour finir, le **virement à la section d'investissement** (chapitre 023) d'un montant de **99 874.45 €** qui correspond à l'excédent de la section de fonctionnement qui est dédié à la réalisation des investissements de la commune et qui est donc viré en recettes de la section d'investissement. C'est ce qu'on appelle l'autofinancement. L'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) a été approvisionné de 350 000.00 € pour financer principalement les opérations d'aménagement/requalification de la Route d'Aniane et pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (bâtiments Mairie et Familles Rurales).

1. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

I. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2021 sont évaluées à 1 655 492.68 euros.

SAINT JEAN DE FOS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	780 618,21	849 976,00	849 976,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	121 623,00	149 976,00	149 976,00
1322	Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	115 465,21	130 000,00	130 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	13 500,00	70 000,00	70 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	70 000,00	70 000,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	430 000,00	430 000,00	430 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	780 618,21	849 976,00	849 976,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 090,52	410 700,00	410 700,00
10222	FCTVA	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	30 700,00	30 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 090,52	350 000,00	350 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
924	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	172 090,52	410 700,00	410 700,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	952 708,73	1 260 676,00	1 260 676,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	40 000,00	99 874,45	99 874,45
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00	99 874,45	99 874,45
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	40 000,00	99 874,45	99 874,45
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	992 708,73	1 360 550,45	1 360 550,45
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			222 933,68
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			72 008,55
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 655 492,68

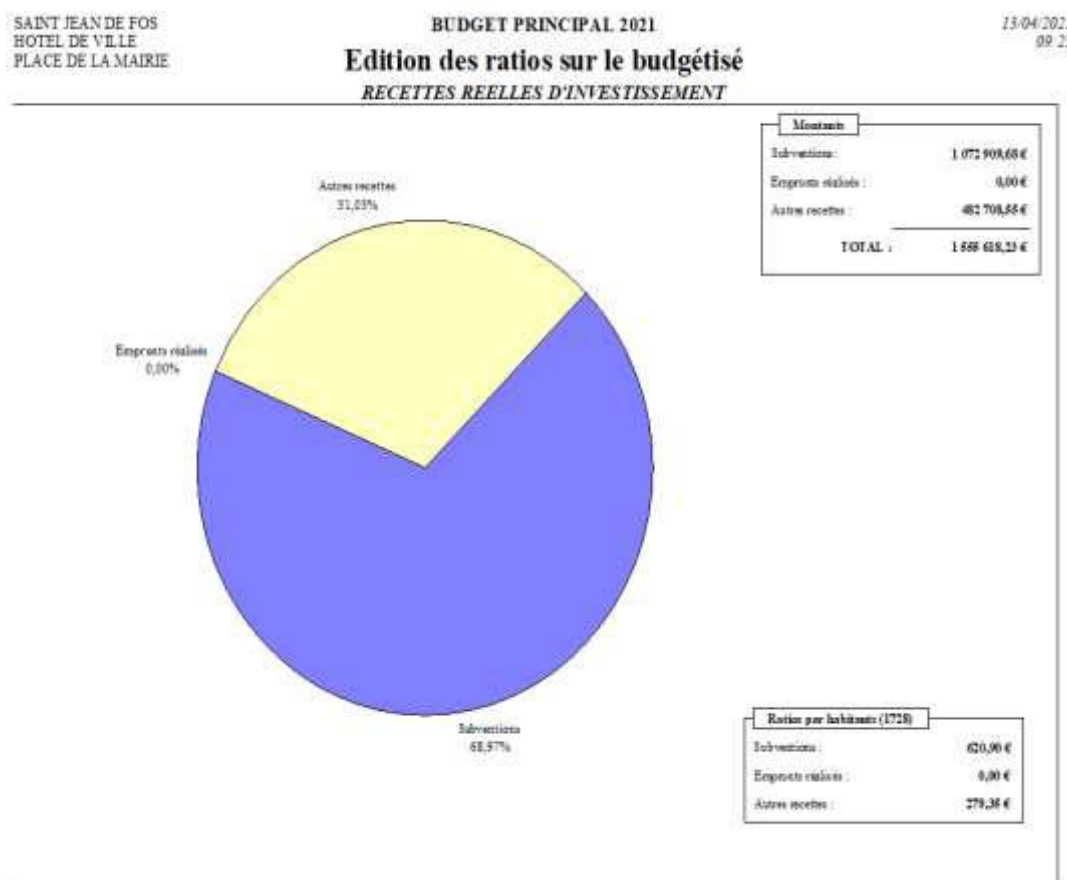
Les **subventions d'investissements** (chapitre 13) sont évaluées à **849 976 €** en hausse de près de 9 % par rapport à 2020 ce qui est dû principalement à la prise en compte de la participation voirie et réseaux pour 430.000 € qui correspond au remboursement de l'avance qui sera faite par la commune de la totalité des équipements publics financé par les opérateurs pour les lotissements « La Conscience » et « Les Orjouis » dans le cadre d'un Plan Urbain Partenarial dont le permis d'aménager est en cours de réalisation.

A cela s'ajoute principalement les subventions accordées ou en attente de notification et restant à percevoir pour les travaux terminés Rue du Jeu de Ballon (département et Etat), pour le versement des soldes des subventions (Région et Etat) lors de l'achèvement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (Mairie et Familles rurales) ainsi que l'opération Aménagement/Requalification de l'Entrée de la Route d'Aniane.

Les **dotations fonds divers** (chapitre 10) d'un montant de **410.000 €** comprenant le fond de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 30.000 € et la perception des taxes d'aménagement (permis, autorisations d'urbanisme) pour 30.700 € et principalement l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur de 350 000 € pour le financement de l'opération de travaux Route d'Aniane et la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Concernant le FCTVA, il faut savoir que les communes ne récupèrent pas la TVA mais il existe néanmoins la possibilité de percevoir une compensation sur l'exercice N-2. En 2021 nous attendons donc le versement de cette compensation pour l'année 2019.

Vous retrouvez également en recettes, le **virement de la section de fonctionnement** (chapitre 021) pour un montant de **99 874.45 €**.



II. Dépenses d'investissement

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	55 000,00	3 000,00	3 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	3 000,00	3 000,00
2031	Frais d'études	55 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	178 823,79	280 439,88	280 439,88
2112	Terrains de voirie	0,00	10 000,00	10 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	16 100,00	38 100,00	38 100,00
21311	Hôtel de ville	6 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	37 500,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	24 819,19	140 000,00	140 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	45 000,00	45 000,00
21534	Réseaux d'électrification	24 000,00	16 000,00	16 000,00
21571	Matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	8 017,00	10 700,00	10 700,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	10 639,88	10 639,88
2184	Mobilier	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 387,60	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	749 792,58	1 050 000,00	1 050 000,00
2313	Constructions	301 710,16	250 000,00	250 000,00
2315	Installat° matériel et outillage techni	448 082,42	800 000,00	800 000,00
Total des dépenses d'équipement		983 619,37	1 333 439,88	1 333 439,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 744,00	55 859,00	55 859,00
1641	Emprunts en euros	53 744,00	55 859,00	55 859,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	38 756,00	43 900,00	43 900,00
Total des dépenses financières		92 600,00	99 759,00	99 759,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 076 116,37	1 433 198,88	1 433 198,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	40 000,00	0,00	0,00
Reprises sur autofinancement antérieur (8)		0,00	0,00	0,00
Charges transférées (9)		40 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00
2315	Installat° matériel et outillage techni	20 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		40 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 116 116,37	1 433 198,88	1 433 198,88
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)			222 293,80	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 655 492,68	

Les **immobilisations incorporelles** (chapitre 20) pour **3.000 €** correspondent aux frais de mise en ligne du document PLU.

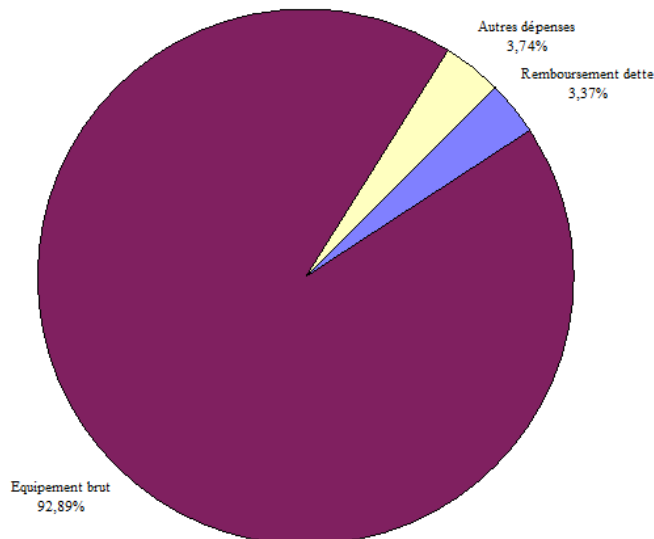
Les **immobilisations corporelles** (chapitre 21) sont évaluées à **280 439.88 €** et correspondent principalement à un projet de rénovation énergétique de l'école Primaire (137 000.00 €), à l'achat des matériels divers pour les ateliers et les bâtiments (8 000.00 €), à des travaux d'éclairage public (10 500.00 €), à l'achat de mobilier pour l'extension de la cantine scolaire (5 000.00 €), aux travaux d'aménagement de la voirie Rue de l'Aire (10 000.00 €), à l'aménagement piétonnier du chemin de la Grave (37 000.00 €)

Les **immobilisations en cours** (chapitre 23) sont évaluées à **1 050 000.00 €** pour l'opération de mise en accessibilité des bâtiments Mairie et Familles rurales (224 126.00 €) et la totalité des dépenses relatives à l'opération d'aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane (800 000 €)

SAINT JEAN DE FOS
HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE

BUDGET PRINCIPAL 2021
Edition des ratios sur le budgétisé
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

13/04/2021
09:25



Montants	
Remboursement dette :	55 859,00 €
Equipement brut :	1 537 733,68 €
Autres dépenses :	61 900,00 €
TOTAL :	1 655 492,68 €

Ratios par habitants (1728)	
Remboursement dette :	32,33 €
Equipement brut :	889,89 €
Autres dépenses :	35,82 €

C – ETAT DE LA DETTE

Notre commune est engagée dans le cadre de 5 emprunts auprès de 3 institutions financières.

Le plus ancien date de 2007, le plus récent de 2017 et a servi à financer les travaux de l'avenue du Monument.

L'annuité de la dette qui est la somme qui sera consacrée au remboursement de ces emprunts en 2021 sera de 80 153.33 € ; elle se décompose en 55 858.14 € pour le capital et 26 439.95 € pour les intérêts.

Le stock de la dette, c'est-à-dire le capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2021 est de 760 613.68 €.

D – ETAT DU PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2021, notre commune compte 13,82 agents titulaires équivalent temps plein.

Ce personnel peut-être complété par du personnel contractuel sur des contrats à durée déterminés pour des besoins saisonniers ou liés à un accroissement temporaire d'activités.

Certains personnels temporaires peuvent aussi provenir de structures extérieurs telles que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour des missions liés à des besoins saisonniers, à un accroissement temporaire d'activités ou pour remplacer des agents titulaires en congés payés ou en congés sous divers statuts de maladie.

E – RATIOS FINANCIERS

La population totale municipale de Saint-Jean-de-Fos est de 1 696 habitants au 1^{er} janvier 2021 (millésime INSEE 2017).

CONSULTER

DOCUMENTATION

Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

POPLEG T1 - Populations légales

	2007	2012	2017
Population municipale	1 460	1 567	1 696
Population comptée à part	20	22	32
Population totale	1 480	1 589	1 728

Sources : Insee, RP2017 (géographie au 01/01/2019), RP2012 (géographie au 01/01/2014) et RP2007 (géographie au 01/01/2009).

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)**

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-NS_2021_BP-BF

La moyenne nationale de la strate retenue est basée sur des communes de 500 à 2.000 habitants.

SAINT-JEAN-DE-FOS - Hérault
Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 764 habitants - Budget principal seul
Strate : communes de 500 à 2 500 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPL)

2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Autres exercices
Chiffres clés		En milliers d'euros		Euros par habitant		Moyenne de la strate en euros par habitant	
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A		1 238		726		802	
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B		1 150		675		648	
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)		87		51		154	
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C		263		154		420	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT = D		206		121		430	
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		-57		-33		10	
Capacité d'autofinancement brute = CAF		87		51		164	
Encours de la dette au 31/12/N		818		480		612	
FONDS DE ROULEMENT		612		359		443	

Source : DGFiP, les comptes des communes ; INSEE (population totale en 2021 - année de référence 2017) ; calculs

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)**

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402670-20210413-NS_2021_BP-BF